

PROCES-VERBAL

**concernant les observations recueillies lors de
l'enquête publique relative au projet de parc éolien
sur le territoire de la commune de MARSAC (Creuse).**

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement et à l'article 9 de l'arrêté préfectoral de la Creuse en date du 26 mars 2021, le président de la commission d'enquête vous invite à produire, dans un délai de quinze jours, un mémoire en réponse aux observations mentionnées ci-après.

Vous transmettez ce mémoire en réponse à l'adresse suivante :

Monsieur Michel TRUFFY
24 route des cascades
23400 Saint-Pardoux-Mortierolles

Notification faite par le président de la commission d'enquête, un exemplaire du présent procès-verbal est remis à madame Alice JOUDON-WATTEAU, en sa qualité de responsable du projet soumis à enquête par la société NEOEN.

A Marsac, le 01 Juin 2021

Le pétitionnaire,

Le président de la commission
d'enquête

Alice JOUDON-WATTEAU
Chef de projet



PROCES-VERBAL

concernant les observations recueillies lors de l'enquête publique relative au projet de parc éolien sur le territoire de la commune de MARSAC (Creuse).

Par arrêté en date du 26 mars 2021, madame la préfète de la Creuse a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Centrale éolienne de Marsac relative à un projet éolien sur le territoire de la commune de Marsac (Creuse).

Pendant la durée de l'enquête, qui s'est déroulée durant 39 jours, du lundi 19 avril 2021 à 13 h 30 au jeudi 27 mai 2021 à 16 h 30, les membres de la commission d'enquête ont recueilli un nombre très important d'observations dont l'ensemble est présenté et synthétisé dans le présent procès-verbal :

Bilan comptable des observations du public.

Les contributions ont été recueillies sur 5 supports :

- ⇒ Oralement, les commissaires enquêteurs ayant invité ensuite les contributeurs à déposer, s'ils le souhaitent, leurs observations par écrit sur le registre d'enquête publique.
- ⇒ Le registre d'enquête publique version papier présent en mairie de Marsac.
- ⇒ Le registre électronique dédié :
<http://projeteoliendemarsac.enquetepublique.net>
- ⇒ Le courrier électronique : **projeteoliendemarsac@enquetepublique.net**
- ⇒ Les courriers reçus au siège de l'enquête ou déposés en mairie de Marsac.

Certaines contributions sont en doublon comme de nombreuses observations orales retranscrites ensuite sur le registre d'enquête publique ou, par erreur, volontaire ou non, certaines observations sont « cliquées » plusieurs fois sur le registre électronique faisant ainsi progresser artificiellement le compteur du registre.

Il est à noter que 144 observations ont été formulées sur un imprimé type d'une pétition opposée au projet. Ces observations remises individuellement sont comptabilisées dans les différents registres version papier et électronique.

Le 22 mai 2021, messieurs Eric DUPONT et Thierry PAPYN remettent au président de la commission d'enquête une pétition émanant de Creuse Environnement « contre l'implantation d'éolienne(s) à Marsac et à proximité ». Cette pétition comporte 632 signatures.

Au total les commissaires enquêteurs ont comptabilisé et examiné :
571 observations.

17 associations ont déposé leurs observations soit par courrier, soit de manière dématérialisée.

- Association Défense Nature Environnement (ADNE 87), domiciliée 4 Galachoux 87370 Bersac-sur-Rivalier.
- Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français, domiciliée 22 rue de Douai 75009 Paris.
- Collectif SOS EOLE 23 (Mazeirat/St Laurent/La Saunière), président Jean-Luc MECHIN.
- Association Vents de Discorde 23 (Mazeirat/St Laurent/La Saunière), président Jean-Luc MECHIN.
- Association de Défense des Eaux et Vallées (ADEV), secrétaire général Philippe GUETAT, présidente, Martine FAUCHER.
- Association Vents d'Etat, présidente Martine FAUCHER.
- Collectif Citoyen pour la création d'un PNR des Monts d'Ambazac. Geneviève DE BROS.
- Association Creuse.environnement.sjpn. Eric DUPONT.
- Association Drablézienne de Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie (ADPECV), président Bernard DESVILLETTE, domiciliée Mairie 23160 Azéables.
- Association L'environnement notre avenir (LENA), domiciliée Bournazeau 23160 Azéables.
- Association des hébergeurs touristiques de l'Indre et des départements limitrophes (AHTI), mairie 36370 Bélâbre.
- Association des Monts de Transet-Vent debout, président Philippe MOREAU.
- Association les enfants de Marsac, président Médéric DEVAUD, trésorière Clarisse LIRAUD.
- Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin (GMHL), Gabriel METEGNIER, directeur technique et scientifique.
- Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Mathieu ANDRE, chargé de mission.
- Association Sites et Monuments-SPPEF, 39 avenue de la Motte Picquet 75007 Paris.
- l'antenne Creuse du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, responsable Yvan GRUGIER.

Quelques contributions viennent de départements éloignés ou de l'étranger.

Les élus locaux et communautaires se sont peu exprimés, seuls quelques-uns à titre individuel.

OBSERVATIONS	NOMBRE	FAVORABLES	DEFAVORABLES	PETITION INDIVIDUELLE DEFAVORABLE	Observations répétées ou hors sujet
Orales	58	1	57		
Registre papier	39	1	38		
Registre électronique	277	16	173	39	49
Courrier électronique	75	0	75		
Courrier papier	122	0	17	105	
TOTAL	571	18	360	144	49

Critères d'analyse des observations du public.

Compte-tenu de la forte participation du public qui s'est exprimé en abordant de nombreux sujets, les observations ont été regroupées suivants les 6 critères ci-après :

- ⚡ **1/ Critères socio-économiques**
- ⚡ **2/ Critères milieux naturels (Biodiversité – zones humides)**
- ⚡ **3/ Critères paysagers et patrimoniaux**
- ⚡ **4/ Critères cadre de vie, risques et santé humaine**
- ⚡ **5/ Pétition d'opposition au projet**
- ⚡ **6/ Critères neutres, hors sujet ou en doublons**

Afin de faciliter l'analyse des observations par le porteur du projet, nous joignons au présent procès-verbal, la copie du registre d'enquête ainsi que les courriers qui y sont annexés. Les observations dématérialisées consultables en ligne pendant l'enquête sont transmises sur un document en version PDF.

1° OBSERVATIONS FAVORABLES AU PROJET.

Ces observations sont au nombre de 18 et apparaissent très minoritaires. La plupart émanent de personnes résidant à l'extérieur de la zone d'étude.

11/ Critères socio-économiques.

La Creuse doit-elle rester un sanctuaire pour les néo-ruraux, les bobos, les retraités aisés ?

Les opposants au projet ne veulent pas d'éoliennes industrielles, mais acceptent les voitures industrielles, l'électroménager.

Il faut des terres rares pour les éoliennes, mais aussi pour les ordinateurs et les téléphones portables.

Le projet est non rentable pour les opposants, mais il peut avoir un intérêt financier pour le territoire.

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

Chaque territoire doit pouvoir produire de l'énergie renouvelable et en retirer une plus-value économique.

Ce projet permet des retombées économiques directes et indirectes, des créations d'emplois, et contribue à dynamiser le territoire.

C'est une chance pour la commune de Marsac et ses habitants. La technologie est maîtrisée et c'est une fierté pour le territoire de participer à la transition énergétique nationale.

Ce projet éolien est intéressant pour la commune et le département. Nous avons besoin de ce genre de projet pour dynamiser nos campagnes et permettre de compenser le désengagement de l'Etat auprès des collectivités.

Chaque territoire se doit d'apporter sa contribution à la transition énergétique.

En développant un projet éolien, la commune participe à la diversification du mix énergétique français.

Il y aura des retombées intéressantes en termes d'emplois durant la construction et autres.

L'éolien est une technologie reconnue, développée dans la plupart des pays cherchant à produire de l'énergie plus propre et plus sûre, moins dangereuse pour nos descendants et garantissant de bons rendements de production.

La transition écologique se fait en lançant des projets d'énergie renouvelable. Elle doit se faire maintenant.

Un parc éolien peut amener un dynamisme économique et touristique et démontrerait un investissement proactif pour la transition énergétique.

Les éoliennes sont nécessaires pour continuer à avoir de l'électricité. Il faut remplacer les centrales nucléaires. La consommation électrique augmente avec les voitures électriques, pour les besoins des particuliers en lumière, appareils ménagers,...

Les éoliennes rapportent des finances aux collectivités locales.

Il y a une opposition systématique à l'ensemble des projets sur le territoire national et même international. Les enquêtes publiques sont bien référencées sur ces sites et l'on demande aux opposants d'y déposer un joli avis négatif même s'ils ne connaissent ni le lieu ni le projet. Cette opposition est devenue dogmatique.

Ce projet combat à son échelle l'urgence climatique. Cette même urgence climatique que les "générations suivantes" auront à affronter, et qui sera d'autant plus désastreuse que nous serons restés aujourd'hui dans notre immobilisme coupable.

Il semble impossible d'émettre un avis favorable sur ce projet sans qu'une horde d'opposants nous attaque par la suite par commentaire. Où est la démocratie dans cette enquête où la plupart des participants refuse tout avis différent du leur ? Beaucoup de personnes favorables à ce projet n'ont pas osé prendre le risque de recevoir les foudres de leurs concitoyens.

12/ Critères milieux naturels (Biodiversité – zones humides).

Il y a des oiseaux tués par les éoliennes, mais les voitures tuent des oiseaux, des sangliers, des chevreuils, des hérissons, etc.

Certains opposants sont contre les éoliennes par phénomène de mode. Beaucoup de résidents secondaires disent défendre la nature et remplissent allègrement leurs piscines en période de restriction d'eau.

Les éoliennes sont moins impactantes que les centrales nucléaires ou les panneaux photovoltaïques qui participent à la destruction des forêts et dont le recyclage des composants est impossible.

Un contributeur indique à ce titre : « *La qualité du dossier semble pertinente à la lecture des mesures d'évitement et de réduction dimensionnées de manière cohérente en regard de chacun des enjeux et des impacts. De fait, les impacts résiduels du projet sur l'environnement sont négligeables, non significatifs, très rarement faibles et certains positifs. Les mesures de*

compensation proposées semblent pertinentes et bien adaptées notamment concernant les zones humides et le maintien de l'habitat des amphibiens. »

13/ Critères paysagers et patrimoniaux.

Les éoliennes modifient le paysage, les lignes électriques, les châteaux d'eau, les voies ferrées, les piscines, les églises, les mosquées, les temples, les bâtiments industriels et agricoles aussi. Il faut accepter les changements.

Le porteur de projet a retenu la variante la moins impactante en favorisant le paysage et un impact positif sur le climat.

Les éoliennes ont une faible emprise au sol, elles sont moins laides qu'une ligne à haute tension.

L'impact paysager est tout à fait subjectif. Que dire de l'eau courante, la fourniture d'électricité (pourtant acheminée par des kilomètres de câbles eux-mêmes enfouis ou supportés par des pylônes ayant des fondations en béton pour les plus gros) et la réception du réseau téléphonique sans fil.

14/ Critères cadre de vie, risques et santé humaine.

Les éoliennes utilisent une technologie suffisamment fiable évitant toute notion de danger. Il n'y a pas de danger acoustique, les turbines font très peu de bruit et possèdent les moyens de réduire efficacement la perception du bruit.

Les réseaux sociaux et certains sites internet sont souvent trompeurs, la santé des populations ne s'est pas dégradée à cause de la production d'énergie.

Ce projet est vertueux pour la planète avec un impact favorable sur les émissions de carbone, une production d'énergie verte locale sans consommation d'eau.

Les éoliennes sont un moyen de faire une électricité propre, il faut vivre avec son temps et en finir avec le refus systématique et aveugle du progrès.

La société humaine n'est pas prête à renoncer à son mode de vie moderne. Elle veut voyager loin avec des avions, mais pas d'aéroport à proximité, elle veut des voitures, mais pas de pollution, de plus en plus d'objets électriques, induction, climatisation, convecteurs, etc. mais pas de centrales nucléaires, ni d'éoliennes à proximité. Il faut savoir choisir le moindre mal.

Par exemple, monsieur Emmanuel LEROUX nous indique qu'il a déjà pique-niqué sous une éolienne par grand vent, le bruit était tout à fait supportable.

L'urgence climatique n'attend pas. Notre mode de vie nécessite beaucoup d'énergie et cette énergie provient en France de l'énergie nucléaire qui laisse des déchets toxiques que nous ne savons pas traiter. Le nucléaire présente également un risque terroriste à ne pas négliger. Les communes doivent assumer leur responsabilité dans le combat national qu'est la lutte contre les émissions de CO².

C'est une énergie propre et renouvelable.

Il y a une désinformation massive sur l'énergie éolienne, des mensonges sont véhiculés afin d'entretenir la peur et déclencher l'effet nocébo.

2°/ OBSERVATIONS DEFAVORABLES AU PROJET.

La très grande majorité des observations est défavorable au projet.

Les impacts négatifs les plus cités globalement, sont par ordre décroissant :

- Les nuisances visuelles (59 %).
- L'impact négatif sur l'avifaune et chiroptères (27 %).
- Les risques pour la santé (24 %).

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

- L'impact négatif pour le tourisme (22 %).
- Les nuisances sonores (17 %).
- La dévaluation immobilière (15 %).
- La pollution des sols (12 %).
- La crainte pour la réalité du démantèlement (10 %).
- La pollution écologique (7 %)
- Le manque d'information sur le projet (6 %)

En dehors des éléments statistiques présentés ci-dessus, la commission a relevé quelques observations particulières.

- Madame DE BASQUIAT était Maire de Marsac en 2016 au moment de l'étude du projet. Elle déclare les éléments suivants :
 - être favorable à une énergie verte pour remplacer l'énergie nucléaire et avoir pris en compte l'aspect économique dans l'intérêt des habitants de Marsac.
 - indique que la délibération du conseil municipal pour la réalisation du projet devait être prise à l'issue de l'enquête publique.
 - avoir donné un accord pour l'étude du projet et signé une promesse de bail emphytéotique.
 - avoir refusé les accords de voiries jugés prématurés et mis en attente du résultat de l'étude.

Elle indique qu'il y a une forme de « forcing » de la part des promoteurs.

Elle est interpellée par l'avis de la MRAe sur les problèmes acoustiques et les ondes électromagnétiques. Il y a des photomontages manquants sur le bourg et les villages. Elle demande pourquoi l'impact visuel n'est pas restitué dans le dossier d'enquête.

Le problème de la compensation des zones humides ne correspond pas aux premières propositions qui se portaient sur le bord de l'étang municipal.

Madame DE BASQUIAT insiste sur le fait qu'elle n'a signé que la promesse de bail et la faisabilité de l'étude. Elle n'a pas été assez alertée sur le fait que le conseil municipal n'a qu'un avis consultatif à donner à la fin de l'enquête. Elle croyait que la décision finale du conseil municipal aurait un impact sur la décision de la préfecture.

Si ce projet est réalisé sans l'aval du conseil municipal et contre la population, madame DE BASQUIAT n'est pas favorable au projet.

- Monsieur Daniel DUMAS, Maire de la commune de Marsac considère :
 - que l'étude ne prend pas assez en compte la migration des grues cendrées sur cet axe,
 - que l'étude acoustique montre un impact probable selon certains modèles sur 50 % du bourg et les villages périphériques,
 - que l'étude ne prend en compte que les vents à 10 m/s, ce qui semble être un minimum et qu'aucune projection n'est réalisée pour des vents à 15 m/s et 20 m/s,
 - qu'il sera nécessaire de brider les installations pour rester dans les plages réglementaires de bruit,
 - que le projet n'apporte pas suffisamment de garanties acoustiques et migratoires,
 - qu'en l'état actuel du projet, il ne lui est pas possible de donner un avis favorable, principalement pour la quiétude des riverains.

- Monsieur Eric DUPONT, membre de l'association Creuse Environnement indique d'une manière générale à la commission d'enquête que l'étude d'impact du dossier fait preuve d'amateurisme. Il détaille ces remarques lors de plusieurs observations orales et écrites concernant plusieurs thèmes. Il précise oralement au président de la commission d'enquête qu'il va demander un entretien avec madame la Préfète.

Monsieur Eric Dupont (Creuse Environnement) a communiqué une dernière note synthèse de 8 pages faisant suite à plusieurs observations dont une remise en cause de l'étude acoustique.

Dans cette note de synthèse M. Dupont souligne les éléments suivants :

- La centrale est enchâssée dans le paysage à proximité immédiate du bourg de Marsac et des habitations dans un secteur riche au niveau de l'avifaune
- L'intérêt énergétique du parc n'existe pas en raison de la faible potentialité du parc, altérée par les contraintes de bridages à certaines périodes. Celles-ci sont liées à des enjeux forts concernant l'avifaune et à la nécessité du respect des normes d'émergences acoustiques.

La Creuse possède déjà des énergies renouvelables en accord avec les objectifs prévus en 2035.

- Concernant le bruit, l'étude acoustique est lacunaire et ne rend pas compte de la réalité. En particulier la compression au passage des pales devant le fût ne peut être atténuée et les bruits à basse fréquence se propagent et l'atténuation sera faible au-delà des 500m réglementaires.
- La centrale sera à distance réglementaire mais le principe de précaution n'est pas retenu pour des générateurs mesurant 180m et proches du bourg, lequel va se trouver dans le sillage et les turbulences des éoliennes par vents dominants.
- La distance avec les voies de passage et les habitations est trop faible compte tenue du diamètre du rotor et de la distance de projection estimée jusqu'à 1000m. L'étude minimise ces risques en particulier pour le camping.
- L'impact paysager sera important dans un paysage emblématique. Les photos montages ne donnent pas une vision exacte de l'impact mais celui-ci sera important dans un paysage préservé et sauvage, comportant de nombreux sites touristiques et patrimoniaux.
- Le projet est de nature à impacter l'économie locale en ayant une incidence négative sur le tourisme vert qui est un élément important du secteur de Marsac. D'autant que la création d'un parc Régional est envisagée à proximité. Le projet pourrait être également de nature à condamner le Camping et à freiner les implantations de nouveaux arrivants dans la commune. Les biens immobiliers pourraient fortement baisser entraînant également une perte de recette fiscale. Marsac a des potentialités de développement propre qui pourraient être remises en cause par le projet de centrale éolienne.
- Ce projet aurait un fort impact écologique sur l'avifaune en particulier en raison de l'effet barrière sur les migrateurs dans une zone de pose, l'absence de trouée pour permettre le passage. Il cite l'analyse de la LPO estimant les mesures de protections insuffisantes. Les chiroptères seraient également impactés par la taille des pales et la proximité des zones boisées.
- L'installation du parc pourrait impacter des zones humides et les compensations insuffisantes ou pas assez adaptées.
- Cette installation pourrait également engendrer des pollutions atteignant le réseau hydraulique jusqu'à l'Adour et mettre en péril la richesse écologique du secteur.
- Il n'y a pas d'acceptabilité de la part de la population locale pour ce projet.

• Monsieur Bernard DESVILLETTE, président de l'ADPECV résume dans son observations la plupart des thèmes opposés aux éoliennes. Il indique : « *Je tiens par la présente au nom des membres de l'Association Drablézienne de Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie (ADPECV) vous faire part de notre grande inquiétude et de notre opposition complète quant au projet éolien de MARSAC 23*

Le Siège de l'association est sis Mairie d'Azerables (23160) et nous sommes confrontés depuis plusieurs années aux nuisances occasionnées par les éoliennes, étant entourés du parc de Azerables Saint-Sébastien et de celui de la Souterraine.

Nous nous inquiétons, en effet de voir notre cadre de vie et plus particulièrement celui des résidents de MARSAC 23 et les Communes environnantes transformé en véritable terrain vague-plantation d'éoliennes.

- *les pollutions multiples engendrées par la fabrication des machines :*
- *90 tonnes de composites en fibre de verre non recyclable pour les pales.*
- *385 kg de terres rares pour l'aérogénérateur.*
- *300 tonnes d'acier (soit 120 tonnes de CO2) pour la fabrication.*
- *600 Litres d'huile qui partiront en projections dans le milieu naturel.*
- *1500 tonnes de béton pour le socle (soit 159 tonnes de CO2).*

- *L'altération du paysage.*
- *Friche industrielle.*
- *Hauteur de 180m.*

- *La destruction de la biodiversité.*
- *Destructions des habitats.*
- *Perturbations et surmortalité des oiseaux et chauves-souris.*
- *Perte de performance des élevages, mortalité et troubles inexplicés.*
- *Assèchement des sols.*

- *La pollution des sols.*
- *Projections d'huile.*
- *Artificialisation des sols (socle de l'éolienne en béton et empièchement des zones d'accès pour permettre le passage d'ensembles roulants de 1000 t, 6 m de large et jusqu'à 10 m en virage).*
- *Passage des câbles.*

- *Les nuisances générales.*
- *Bruit continu (norme aménagée*).*
- *Infrasons.*
- *Effets électromagnétiques.*
- *Effet stroboscopique dû à la rotation des pales.*
- *Troubles du sommeil et du comportement.*

- *L'efficience énergétique discutable.*
- *Énergie à rendement aléatoire (non pilotable car tributaire de la météo) nécessitant des centrales thermiques consommant du gaz (418g de CO2 par MWh**) afin d'en absorber les fluctuations.*
- *Doublement de la capacité du réseau électrique entraînant une multiplication des câblages haute-tension enterrés.*
- *Durée de vie limitée à 20 ans.*

- *L'impact économique.*
- *Effondrement de l'immobilier (perte de valeur de 30 à 50%).*

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

- Perte pour l'industrie touristique.

- L'énergie éolienne est achetée par EDF 82€/MWh pendant 10 ans (puis de 28 à 82€/MWh suivant l'emplacement et le rendement). Le prix de revente par EDF aux fournisseurs alternatifs est environ de 42€/MWh***.

* norme spécifique à l'industrie éolienne ** source ADEME *** prix variable

- L'impact sur le patrimoine des propriétaires bailleurs (souvent agriculteurs ou agriculteurs retraités)

- qui se voient proposer des contrats de baux emphytéotiques à caractère léonins par des promoteurs sans scrupules, usant de techniques apparentées à de la vente forcée ...

- Ces propriétaires bailleurs signent malheureusement ce genre de baux souvent sans consultation d'avocats ou de notaires, et se retrouveront eux mêmes et leurs descendants, propriétaires d'une friche industrielle qu'ils devront démonter...(coût de démontage 400 00 à 500 000€ à leur charge ou... à la charge de la collectivité). »

- Mesdames Monique RESCHE et Madeleine PINON précisent que par arrêt du 12 janvier 2017, la Cour administrative de Bordeaux a annulé définitivement le Schéma Régional Eolien du Limousin (SRE). Les constructeurs n'ont plus de base réglementaire pour servir de support de réflexion au développement des projets éoliens dans la région. Ainsi, plus aucun projet éolien ne devrait être déposé tant qu'il n'y aura pas un nouveau SRE élaboré pour le Limousin.

- Plusieurs observations proposent un moratoire général sur le développement éolien dans le département de la Creuse.

- Un courrier signé par 8 anciens conseillers municipaux et l'ancienne maire de Marsac indique que le promoteur a simplement présenté au conseil municipal la possibilité de mener une étude de faisabilité. A aucun moment le conseil ne s'est senti engagé. Une promesse de bail emphytéotique a été validée pour l'installation du mât. Cette promesse de bail ne pourra être effective qu'à l'issue d'un acte notarié selon la décision finale qui sera prise par le nouveau conseil. Si tel n'est pas le cas les signataires considèrent qu'ils ont été abusés par le promoteur. Les signataires ajoutent que l'autorisation de voiries a été refusée à plusieurs reprises afin de ne pas engager la commune, cette autorisation devant intervenir au moment du vote final du conseil municipal.

21/ Critères socio-économiques.

✓ Manque d'information.

Plusieurs observations indiquent qu'une partie de la population estime avoir été mal informée :

Il n'y a pas eu d'information suffisante préalable sur le projet.

Monsieur Pierre MATHELIN a acheté un terrain à Marsac en 2011, puis a fait construire et s'est installé dans cette ville. Il précise qu'aucune information sur ce projet ne lui a été fournie.

La lettre d'information publiée par la société NEOEN comporte des éléments faux : la délibération du conseil municipal de 2016 porte sur l'étude des vents, les accords fonciers sont pour l'installation du mât de mesures et non pour la création du parc éolien.

En 2018, l'information du public a été réalisée à minima par des affichettes.

Monsieur Simon LIRAUD indique : « *avant les élections la population n'était pas informée du projet. Monsieur DUMAS en campagne électorale a signé une pétition contre les éoliennes. Il a un projet photovoltaïque sur son terrain personnel.* »

Le fait que les habitants ne soient que peu ou pas informés représente un véritable danger et un atout majeur pour le constructeur éolien.

Le projet est opaque. Il est important de savoir que même quelques jours avant le début de l'enquête publique, bon nombre de riverains n'étaient pas informés de la conduite de ce projet. Même si "publicité légale" avait été effectuée quelques années auparavant, il faut savoir que l'affichage d'avis sur les panneaux dans les villages n'a jamais fait une communication réussie... Personne ne regarde ces panneaux.

Il est indiqué qu'en 2016 "Délibération favorable de Marsac et accords fonciers signés", or à aucun moment les conseillers municipaux n'ont validé ce projet. Ils ont donné leur accord pour une étude. Les accords fonciers signés étaient pour le mât de mesure et non pour le projet éolien. Les accords de voirie n'ont jamais été signés.

Ce dossier est un scandale démocratique. Comment pouvons-nous être suspendus à la décision d'une personne pour un projet aussi impactant et sans nous demander notre avis? Tout cela en étant pris pour des imbéciles par des entreprises peu scrupuleuses.

Le parc éolien est proche de Marsac. 70 maisons sont à moins de 1 000 mètres. Beaucoup de maisons sont très proches. La consultation du public est médiocre.

Il devrait y avoir une consultation des habitants. La Préfète ne devrait pas décider seule.

Monsieur Gérard CUISINIER indique que les décisions des élus ne sont pas connues de la population qui n'a pas eu connaissance de la location d'un terrain municipal pour implanter une éolienne. Il précise que les seules réunions d'information ont été organisées par l'association « Creuse Environnement ». Le bail autorisant la construction d'une éolienne sur un terrain municipal n'apparaît pas dans le dossier.

Monsieur Philippe GUETAT, secrétaire général de l'association de défense des eaux et vallées (ADEV) indique que la transparence n'est pas au niveau requis pour ces installations dangereuses pour l'environnement. A titre de comparaison, aucune installation nucléaire présentant des inconvénients de ce type ne serait autorisée à fonctionner.

Monsieur Ernest LACOTE souhaite un débat organisé par le Maire de Marsac, en présence des élus, des propriétaires agricoles et des représentants de ces multinationales.

Un contributeur anonyme indique qu'il est difficile de trouver la page d'enquête publique sur Internet. Le droit de donner son avis ne devrait pas être aussi compliqué.

Les projets qui rencontrent les meilleures adhésions sont de nature citoyenne et qui associent des associations de propriétaires potentiels et la puissance publique à tous les niveaux (commune, intercommunalité, département, région et Etat).

Madame Marie-Claire BOUCHER, ancienne élue au conseil municipal, s'est sentie mal informée sur le projet et abusée en tant qu'élue.

Seule une partie de la population peut consulter le dossier d'enquête publique. Le dossier version papier n'est consultable qu'à Marsac, les autres communes n'ont reçu qu'une clef USB alors qu'elles n'ont pas d'ordinateur dédié pour la lire. La population souvent âgée n'utilise pas l'outil informatique.

Monsieur Michel LEPRIEUR indique le manque d'information de la municipalité de Marsac qui n'a fait qu'une journée d'information uniquement pour les ressortissants de sa commune. Les habitants d'Arrènes et de Fursac n'ont pas eu d'information.

Un propriétaire de terrain dans la zone impactée note le silence des candidats au conseil départemental et régional sur le développement massif de l'éolien sur le département. Il souhaite un positionnement de leur part.

Monsieur Christian MALABRE maire adjoint à Marsac indique : « *En 2016, alors élu municipal à Marsac, j'ai donné mon accord pour une étude de faisabilité du projet éolien. Toutes les informations concernant les engagements que nous prenions par rapport à cette étude ne nous ont pas été communiqués par Neoen ni par aucun autre acteur du projet.* »

Monsieur Christophe Verbrugge élu de Vareilles indique sa difficulté à faire une observation sur le registre électronique et déclare être en droit de penser que c'est fait volontairement. Les communes sont de plus en plus sollicitées par des promoteurs aux argumentaires bien rodés. Il est temps de réagir et d'élever les débats. Toutes les études effectuées par les promoteurs se ressemblent.

Monsieur DEVAUD est allé, en tant que citoyen, au contact des habitants de la commune en faisant du porte à porte pour les informer et débattre, il indique que même après l'ouverture de l'enquête publique, une grande majorité des personnes ne connaissaient pas le projet.

Monsieur Thomas DEVAUD, conseiller municipal à Marsac considère que la désinformation est continue. Il n'y a pas eu un seul débat au conseil municipal depuis la dernière élection.

✓ **Rendement.**

Les observations recueillies font différentes remarques et posent plusieurs questions :

Le rendement du projet est opaque ; il n'y a pas de vent.

En Creuse le vent ne dépasse pas 5 m/seconde.

En période de froid, anticyclone, l'éolien ne produit rien faute de vent.

La Creuse possède suffisamment de barrages hydrauliques pour alimenter en électricité sa population, il n'y a pas besoin d'éoliennes ici. La Creuse est un pays d'eau, il y a toujours eu des moulins à eau et jamais de moulins à vent.

Ici, le relief est vallonné, il y a peu de vent. Les régions en zone de plaine sont plus rentables. Il y aura une dégradation des routes.

Le téléphone portable ne passe pas dans la rue de Lavaud à Marsac située à 700 mètres de E1, comment imaginer des éoliennes ?

La proximité des éoliennes avec les habitations nécessite un plan de bridage important qui va affecter le rendement du parc.

Le parc éolien profite de subventions publiques pour un rendement inefficace.

Cette technologie n'a pas fait ses preuves en termes de rendement dans la production d'électricité, les résultats officiels le prouvent.

Y a-t-il assez de vent pour que les éoliennes soient économiquement rentables ?

Un contributeur anonyme souhaite savoir si le promoteur a anticipé l'évolution des tarifs d'achat de l'électricité sur ses finances prévisionnelles.

La production d'électricité sera faible.

L'éolien est une énergie intermittente couplée avec l'énergie beaucoup plus carbonée. C'est improductif.

L'éolien n'est pas assez productif, il faut multiplier les mini centrales hydrauliques.

Le rendement énergétique est inutile pour la Creuse qui produit en tout 0,28 TWh d'électricité renouvelable en production locale c'est-à-dire 46 % de sa consommation électrique. La production de la région Nouvelle Aquitaine a dépassé de 30 % sa consommation, elle est donc exportatrice d'énergie. Il n'y a donc pour l'instant aucun besoin d'énergie supplémentaire ni dans la région, ni dans le département.

En exploitant son potentiel d'Energies Renouvelables (ENR) hors éolien, avec 400 GWh d'ENR supplémentaires, la production électrique en Creuse atteindrait $(0,28 + 0,4) \text{ TWh} = 0,68 \text{ TWh}$. La Creuse dépasserait en production sa consommation électrique de 2018. En effet, l'énergie disponible en Creuse c'est avant tout l'hydroélectrique, la biomasse (bois), la géothermie de moyenne profondeur, du solaire raisonné.

La production d'énergie d'origine éolienne dans une région peu ventée n'est donc pas souhaitable, ni nécessaire à terme. Il y a mieux à faire.

18 MW, dans le meilleur des cas, soit 8 % de 0,6 % cela représente un enjeu ni utile ni nécessaire et cela représenterait 0,007 % de la production électrique nationale.

Compte tenu du fait que cette centrale serait implantée aux limites de tous les critères (distances des habitations minimales, couloir migratoire vertical avec zones de posés avoisinantes, avifaune et chiroptères menacés, ...), les contraintes induites pour tenter de respecter plus ou moins bien la réglementation feront que la puissance produite sera sensiblement réduite.

Nous sommes une des régions où il y a le moins de vent en France.

Les éoliennes seront bridées si elles dépassent les seuils acoustiques autorisés, on les arrêtera la nuit à cause des chauves-souris, on les arrêtera quand il fait trop froid pour éviter que des blocs de glace ne se forment en bout de pales, on les arrêtera quand les grues cendrées passeront, sans parler des jours où il n'y a pas de vent... Quel sera la rentabilité d'un tel projet ?

L'électricité d'origine éolienne est intermittente, 25 % éolien et 75 % autre. Il y a un problème d'équilibre.

La courbe de production est faible par vent faible. Il n'y a pas de chiffres de vitesse des vents. La production sera faible tous les jours. Pour 250 TWH, il faudrait couvrir tout le pays.

Le parc éolien de Marsac participera de manière marginale à la production d'électricité. Il n'y a pas d'intérêts à l'imposer de force.

Le bruit et les chiroptères vont obliger à brider les machines. L'efficacité énergétique sera faible.

Il n'y a pas suffisamment de vent ici. Tout le monde le sait.

L'énergie éolienne est intermittente et non pilotable donc à coupler de manière systématique avec des énergies fossiles tant que l'on ne saura pas stocker massivement l'énergie électrique.

La faible efficacité énergétique est le facteur essentiel limitant l'intérêt de l'éolien. Le facteur de charge qui caractérise cette limitation est principalement lié à la fréquence et la puissance des vents qui resteront globalement une constante, avec un facteur de charge d'une valeur moyenne faible de 23 % en France.

Les éoliennes ne remplaceront jamais les centrales nucléaires.

Marsac est situé dans un trou, il n'y a pas assez de vent.

Les 8000 éoliennes implantées en France ont produit 6 % du mix électrique français en 2019.

NEOEN peut-il nous donner des indications sur le taux de charge du parc éolien de Marsac et le comparer au taux des différents parcs éoliens toutes régions ?

L'étude de rentabilité basée sur l'étude des vents à partir du mât provisoire porte sur 45 jours à partir du mois de mai 2019. Deux ans plus tard les résultats ne sont pas fournis dans l'enquête publique. On peut penser que l'étude ne permet pas de justifier cette installation industrielle.

✓ **Retombées financières.**

Les observations remettent en cause l'intérêt financier de ce projet pour la collectivité :

Il n'y aura aucune retombée sur la facture d'électricité.

Les retombées fiscales sont à mettre en balance avec les pertes de revenus, la baisse de fréquentation du camping, de l'étang, des commerces, des gîtes.

Les retombées fiscales partent sur d'autres communes de la communauté de communes qui n'ont pas les inconvénients des éoliennes. La fiscalité devrait revenir entièrement à la commune.

Ce sont les sociétés qui font du profit sur le dos des contribuables.

Ce projet développe le capitalisme sous couvert d'écologie.

Ce n'est pas de la transition écologique, c'est uniquement pour un rendement financier.

Derrière ces sociétés se cachent des capitalistes se moquant bien des intérêts des particuliers comme ceux du monde rural, empochant des subventions d'Etat illégitimes.

Qu'en est-il du Plan Particulier pour la Creuse ? Du statut de « réserve d'indiens » on veut nous faire passer au mode industriel du profit à tout prix.

Les retombées financières sont dérisoires surtout par rapport à ce qui est octroyé à la communauté de communes et au département.

Le coût de l'électricité éolienne terrestre est supérieur à la moyenne française.

L'argent perçu ne peut justifier de prendre de tels risques.

Dans son rapport de 2018, la Cour des Comptes pointe l'incohérence de la politique de l'éolien en France : un coût très élevé porté par les consommateurs pour une efficacité très limitée.

Les retombées financières de l'ordre de 40 000 € par an représentent 70 € par habitant.

Le tribunal administratif de Nantes a reconnu les nuisances et perte de valeur foncière de biens de riverains d'un parc éolien dans le Maine et Loire. Ainsi une baisse de taxe foncière a été ordonnée. Il ne faudrait pas que des collectifs de citoyens s'engagent dans cette jurisprudence sinon les recettes escomptées par les collectivités pourraient être contrebalancées.

Il faudrait une baisse des taxes foncières en compensation des acquisitions financières.

Monsieur et madame Patrick CHARBONNIER demeurant à La Souterraine à 700 mètres d'un parc éolien indiquent que les services fiscaux leur ont accordé un dégrèvement fiscal (habitation + foncier) pour les nuisances engendrées par les éoliennes.

C'est un détournement d'argent public au profit de bénéficiaires privés.

Les agriculteurs scient la branche sur laquelle ils sont assis. Qui voudra acheter leurs terres avec des blockhaus pareils ? Combien leur coûteront leurs frais de santé ? Leurs habitations seront invendables et leurs exploitations intransmissibles.

Les paysans avides ou manipulés vendent trop vite « notre » terre.

Toute la pollution engendrée par les éoliennes ne nous permet même pas de bénéficier du courant électrique.

La distribution du courant devrait bénéficier aux habitants de Marsac.

Le rapport financier profite à quelques personnes, les nuisances sont pour la majorité des habitants.

Il y a une opacité du montage financier.

Pourquoi NEOEN ne procède-t-il pas à l'achat des parcelles de terrain ?

Madame Michèle HEYMES indique que Jacques VEYRAT possède la société NEOEN à 51 %. Il tire énormément de bénéfices de cette société et il possède énormément d'actions dans la société Eiffage.

Martine FAUCHER, présidente de l'ADEV, présidente de l'association Vents d'Etat, indique que la France s'apprête à couler son indépendance énergétique nucléaire au profit de l'Allemagne et de ses centrales à charbon avec la bénédiction du gouvernement français, qu'il existe une collusion entre le ministère de la transition écologique et solidaire et le lobby franco-allemand de l'éolien. Ce sont surtout les subventions stratosphériques qui sont renouvelables avec la bénédiction intéressée des ministres qui se succèdent et l'unique participation financière du contribuable français.

Peut-on en connaître le montant des loyers ? Celui-ci sera-t-il fixe ou en fonction des heures de fonctionnement de l'éolienne ?

Monsieur T. DUBRAC, président de l'association L'environnement notre avenir (LENA), domiciliée Bournazeau 23160 Azéables fait remarquer que le loyer perçu par les propriétaires agriculteurs est une somme brute à laquelle il faut déduire divers avantages, les déclarations de surface PAC et les impositions dont les taxes sur les revenus industriels. La promesse de bail emphytéotique vaut bail qui procure au locataire de larges droits. Ce bail est

nantissable par son bénéficiaire. Il est cédable, vendable à un tiers par le locataire. Lorsque les éoliennes auront vécu plus de 15 ans, qu'elles seront usées avec un coup de maintenance élevé, la société locataire disparaîtra avec le dépôt de bilan. Le bailleur/propriétaire deviendra ainsi le possesseur de l'ensemble industriel, le seul identifiable pour pratiquer le démantèlement.

Monsieur T. DUBRAC cite un arrêt de la Cour de cassation n° 860 du 11 juillet 2012 par lequel elle reconnaît la possibilité de demander au propriétaire d'un terrain ayant accueilli une ICPE d'éliminer les déchets.

Des cabinets d'études privés travaillant pour les compagnies éoliennes peuvent-ils réellement être objectifs ?

Des paysans préfèrent pactiser avec des financiers sans scrupules. Plutôt que de remettre en cause leur modèle économique d'exploitation.

✓ **Démantèlement.**

Le démantèlement, et notamment son financement, interrogent de nombreux contributeurs :

Le financement pour le démantèlement est insuffisant. Il ne se fera pas car cela coûte plus cher que le montage.

Le coût du démantèlement s'élève à 500 000 € alors que la caution est de 50 000 €. Rien ne dit que les sociétés exploitantes n'auront pas judicieusement fait faillite laissant le coût du démantèlement aux propriétaires, aux communes, aux contribuables.

Il y aura des problèmes lors du démantèlement.

Le promoteur doit présenter 3 devis différents afin de connaître le coût réel du démantèlement.

Un contributeur anonyme souhaite que tous les décideurs et élus qui donnent un avis favorable se portent caution solidaire en leur nom propre du démantèlement des éoliennes.

Le démantèlement n'est pas total.

La provision pour le démantèlement n'est pas suffisante.

Qui paye le démantèlement en cas de défaillance de la centrale éolienne de Marsac ?

Le démontage et le recyclage ne sont pas envisageables techniquement et économiquement et ne seront donc jamais réalisés.

Les constructeurs n'achètent pas les terrains mais les louent car il revient aux propriétaires des terrains de démanteler les éoliennes. Dans 20 ou 30 ans ces sociétés n'existeront plus.

Un démantèlement partiel coûte 300 000 € alors que les sociétés éoliennes ne versent que 50 000 € par mât.

Les propriétaires de terrain auront la charge du recyclage de ces éoliennes, ainsi que leurs héritiers.

La destruction des socles coûtera trop cher et ne sera pas réalisé.

Qu'en sera-t-il lorsqu'il faudra démanteler ces constructions, nos terrains devront-ils devenir un cimetière bétonné ?

1 500 tonnes de béton ferrailé et 400 litres d'huile resteront après le démantèlement.

La société mère NEOEN s'engage à garantir le financement en totalité de la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc. Que se passera-t-il si la société NEOEN n'existe plus pour cause de faillite, ou rachetée par des capitaux étrangers...? Le coût du démantèlement incombera-t-il aux propriétaires ?

La durée de vie d'une éolienne est estimée entre 25 et 30 ans. Il a été signé avec les propriétaires des terrains impactés par le projet éolien une promesse de bail emphytéotique. J'espère que le bail n'a pas une durée maximale de 99 ans. Mais si la durée de vie des éoliennes

est inférieure à la durée du bail, y aura-t-il d'autres éoliennes à la place ou au pire, le terrain ne servira t-il pas à enfouir les éléments des éoliennes non recyclables ?

Le promoteur peut-il nous préciser la profondeur de l'excavation des fondations ? J'ai peur qu'une immense majorité du béton armé restera dans le sol. Si le parc doit retrouver sa vocation forestière après le démantèlement, cela ne sera guère possible s'il subsiste du béton dans le sol.

Les déchets non recyclables seront de l'ordre de 50 millions de tonnes en 2050.

Il n'y a pas de prise en compte à long terme de la maintenance et du démantèlement des structures.

Les fils électriques enterrés ne seront jamais enlevés.

✓ **Transport.**

Quelques contributeurs font des remarques et s'interrogent sur les conditions de transport :

Il y aura des problèmes pour le transport des éoliennes.

Est-il prévu que les propriétaires riverains des voies d'accès soient indemnisés du fait de leur élargissement ?

La voirie n'est pas adaptée aux nombreux transports routiers qui vont en découler.

Il n'y a pas d'études d'impact afférentes aux passages répétés des camions dans les villages. Il y a un manque de précision sur les chemins d'accès. On ne sait pas si le transport des différents éléments des éoliennes va passer dans le village du Galateau.

L'acheminement proprement dit des éoliennes : vu la largeur des routes vers Marsac, les virages, comment allez vous les amener sans rien abîmer sur le trajet ?

Il y a des problèmes d'accès sur les chemins à proximité du Galateau. 3 gîtes seront impactés. Peut-on transporter les éoliennes en passant dans les champs des particuliers au lieu d'abîmer les chemins ?

Les énormes convois transportant le béton et les éoliennes vont dégrader nos petites routes en lacets aux frais du contribuable et de la commune.

Mesdames Monique RESCHE et Madeleine PINON indiquent que se pose le problème de l'acheminement. L'étude est purement théorique, probablement réalisée par lecture d'une carte, mais certainement pas en parcours réel.

✓ **Dévaluation immobilière.**

Le problème de la dévaluation immobilière est récurrent et se retrouve dans de nombreuses observations :

Ce projet va faire fuir une partie de la population.

Selon monsieur BOUTEILLE Maurice, le notaire lui indique une perte de valeur immobilière de 50 %.

Monsieur DELINT habitant Marsac, n'aurait pas acheté sa maison s'il avait eu connaissance du projet.

La valeur immobilière qui est la plus basse de France va encore diminuer.

Monsieur DUPONT Rémi habitant Sous-Fransour subira un préjudice personnel avec la dépréciation immobilière.

La crise COVID et l'essor du télétravail offrent des opportunités incroyables pour nos campagnes. Les prix de l'immobilier ne cessent de grimper dans certaines régions jusqu'ici délaissées. Qui souhaitera encore investir et s'investir à Marsac, tout le village étant à moins de 1500 m des éoliennes ? Ce projet annonce la mort lente et programmée de Marsac.

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

Que vaudra un bien immobilier une fois les éoliennes en place avec leurs nuisances bien connues du grand public ?

Si le parc éolien est autorisé, des moins values de 20 à 30 % sont estimées pour les maisons des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres.

Monsieur Bernard DESVILLETTE, président de l'Association Drablézienne de Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie (ADPECV), indique que les éoliennes entraînent officiellement la baisse de l'impôt foncier. Par décision du Tribunal Administratif de Nantes n° 1803960 en date du 18 décembre 2020, il est noté que les éoliennes sont bien un motif de déclassement fiscal, les éoliennes ont bien un impact négatif sur la valeur des biens des riverains, les nuisances environnementales des éoliennes sont reconnues pour les particuliers comme elles l'étaient déjà pour les collectivités locales.

✓ **Tourisme.**

Cette question, à peine évoquée dans le dossier, soulève de nombreuses interrogations :

Il y aura une perte de la valeur touristique avec un refus d'occuper les gîtes.

La Creuse est un département privilégié pour sa nature, son calme, la pêche.

Le parc éolien se trouve proche des chemins de Compostelle.

Marsac ne sera plus une zone rurale, mais une zone industrielle. C'est un futur scandale et la fin des vacances à Marsac. On pourrait changer le nom du village en « *massacr...* ».

Le tourisme vert constitue pour la Creuse une manne financière importante. En saccageant le paysage, le tourisme sera érodé.

Si les éoliennes sont construites, je ne viendrai plus dans votre région et je ne manquerai pas de faire de la mauvaise publicité autour de moi.

Ce projet ravagera le paysage et ruinera le tourisme.

Ce projet fera fuir les touristes et les pèlerins de Saint-Jacques.

Madame Aliénor MENNESSON vient en vacances à Marsac depuis 5 ans et avait avec son mari le désir d'acheter une maison. Avec les éoliennes ce projet est stoppé.

Un contributeur anonyme demande que l'office de tourisme fasse une enquête auprès de ses visiteurs pour savoir s'ils reviendraient en Creuse avec des éoliennes.

Il est temps de prendre conscience de la nécessité de conserver des territoires vierges de toute empreinte industrielle. L'intérêt touristique de la Creuse est de préserver ses paysages.

Nous viendrons moins souvent à Marsac avec le sentiment de s'être fait voler la beauté des lieux.

Les locataires de gîtes ne viennent pas pour voir tourner ces moulins à vent.

Monsieur Aurélien DELHOUME et madame Marion DOS SANTOS ont fait le choix de s'installer en Creuse pour un projet touristique, maraichage bio et agro-tourisme avec chambres d'hôtes. Ce projet éolien s'oppose à leur projet touristique.

Ce projet va accentuer la désertification des campagnes.

Promoteurs, cherchez des endroits déserts pour installer les éoliennes.

Un contributeur anonyme possède des gîtes de campagne à 2 km du projet. Lors de la saison précédente, il a loué à 27 familles et a procédé à un sondage, 26 familles ont répondu qu'elles ne viendraient pas en la présence d'éoliennes.

Les touristes font circuler l'information (positive ou négative) très rapidement sur internet.

C'est un non respect d'une économie de la Creuse basée sur le tourisme de nature.

Le terrain de camping de Marsac se situera à 500 mètres de l'éolienne E1, avec une vision totalement dégagée sur celle-ci. Il est raisonnable de penser que les usagers potentiels de ce terrain de camping ne viendront plus.

La Creuse est un département très prisé par les touristes recherchant le calme et la nature. Implanter un parc éolien, c'est prendre le risque d'anéantir de manière quasi définitive les chances de Marsac et des environs sur le plan d'un tourisme à vocation rurale.

Comment imaginer que des touristes, attirés par le calme de nos campagnes, viennent passer des nuits blanches au souffle lancinant des pales d'éoliennes qui battent le vent ?

Monsieur Guillaume PORCHE a un projet pour développer la pratique du trail dans les Monts d'Ambazac, projet qui aurait un réel impact économique tout en valorisant et préservant les espaces naturels. Mais avec un tel projet éolien qui viendrait défigurer le paysage et dénaturer le caractère sauvage et unique de ce territoire comment pouvoir imaginer un tel projet autour du tourisme, du trail ou des activités sportives de plein air.

Monsieur THIERRY indique que le dossier d'étude ne répertorie pas tous les acteurs du tissu économique local. Selon le dossier, il existe 1 meublé et 1 chambre d'hôtes à Marsac alors que de nombreux hébergeurs touristiques sont présents dans l'environnement proche de Marsac. Cette personne possède 3 gîtes sur la commune de Fursac, son investissement est lourd et il continue à améliorer sans cesse, à proposer des nouveautés à ses clients. Les touristes viennent ici chercher ce qu'ils n'ont chez eux, la tranquillité et la beauté des sites. Il pose la question du devenir de ces communes ou personne ne voudra y rester, y venir en week-end, en vacances. Une alternative bien meilleure est à l'étude (Le Parc Naturel des Monts d'Ambazac), ce qui mettrait notre région en valeur et permettrait bien évidemment d'attirer des touristes et des nouveaux arrivants. Cette personne précise que le conseil municipal de la commune de Fursac a émis un avis défavorable à ce projet éolien comme l'ont fait d'autres communes et demande un moratoire à ce sujet.

Les projets éoliens sont en contradiction forte avec la promotion du tourisme vert.

Les acteurs du tourisme indépendants représentent une partie des forces vives de l'économie locale et permettent de faire découvrir ce terroir.

✓ **Emplois.**

Des observations mettent en doute la création d'emplois suite à la réalisation de ce projet et craignent même une destruction des emplois existants :

Xavier DU CREST, médecin généraliste réfléchit à une installation en milieu rural. La présence de ce genre d'infrastructures affreuses et dénaturantes ne plaidera certainement pas en faveur de Marsac.

L'argent dépensé dans ces projets serait mieux employé en période de pandémie pour créer des lits d'hôpitaux et à soutenir la transition en agriculture biologique dont la Creuse aurait pu être le leader.

Ce projet n'est pas créateur d'emplois.

La région est attractive avec le développement de la fibre optique et le train.

Marsac a un potentiel touristique et de développement avec le camping, le télétravail avec la connexion numérique. La société Rail-coop va relancer la ligne ferroviaire Bordeaux-Lyon passant par Marsac.

Ce projet va faire fuir les habitants. Crainte de fermeture de l'école.

La possibilité de redynamisation de ce territoire. L'essor du télétravail, la prochaine connexion à la fibre, le projet de ligne Bordeaux-Lyon (avec un arrêt à 10 kms de Marsac), le projet de PNR sur les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud et le contexte actuel sont autant de perspectives positives pour le territoire. L'installation de ces éoliennes condamnerait ces possibilités de développement sur le secteur.

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

Le projet va détruire le développement économique de Marsac qui possède une voie ferrée à destination de Guéret, des écoles, une crèche, une piscine, un centre médical en agrandissement. Avec la pandémie Covid-19, 10 % de la population parisienne est partie en confinement en province. Il y a un attrait considérable pour la Creuse.

Les éoliennes sont inutiles pour améliorer l'emploi en France. Elles sont fabriquées en Allemagne, au Danemark et en Espagne. Les équipes de montage viennent surtout des pays de l'Est. La part du travail français est faible.

Les éoliennes sont importées et participent au déficit de la France.

Un des caractères de cette énergie est de ne pas créer sur le plan local, d'emplois durables.

Page 21/319 - Toutes les sociétés citées n'ont pas été je pense créées pour le projet éolien. Pour ce projet, combien d'emplois locaux durables vont être créés ? D'où viendra le personnel pour l'implantation ?

✓ **Activité économique.**

Plusieurs observations font part de contradictions concernant la participation de parcs éoliens au développement de l'activité économique :

Les parcs éoliens ne cessent de s'agrandir une fois installés. Le promoteur doit s'engager à ne pas développer le parc dans un rayon de 30 km.

L'éolien est un sujet à la mode porté par des citoyens gros consommateurs d'électricité.

Il faut préférer le nucléaire que la France maîtrise bien et développer le petit éolien.

Derrière le « *voile d'énergie verte* » se cachent des promoteurs qui ne cherchent qu'à faire de l'argent.

Madame Marie Jo BARON habitant Reims, ne veut pas investir dans une vallée avec des éoliennes.

Monsieur Philippe GUETAT, secrétaire général de l'association de défense des eaux et vallées (ADEV) indique que la Creuse a atteint les objectifs d'énergie non carbonée pour 2035, et il demande que l'énergie hydroélectrique, seule énergie renouvelable et très pilotable, soit "rémunérée" à hauteur de l'énergie éolienne, ou que les aides soient supprimées.

Monsieur Jean-Pierre PELEGE indique que l'hydrogène est une énergie d'avenir produite à partir de sources propres, qui peut se stocker et se transporter.

La finance mondiale est en train de désertier les énergies fossiles en faveur du renouvelable. Les projets éoliens n'ont aucune chance en matière de compétitivité, ils sont rentables pour les promoteurs et les actionnaires avec l'argent de nos impôts. L'Etat subventionne du laid, de l'inutile et du pas rentable car cela peut rapporter des voix des électeurs à court terme. Il faut donner l'impression de protéger la population contre le danger de l'énergie nucléaire.

Il y a dans le domaine de l'éolien, une absence de schéma directeur, au niveau de l'Etat, au niveau des régions, au niveau des communautés de communes, qui conduit à un développement anarchique des parcs éoliens sur le territoire.

L'anarchie organisée par l'Etat va permettre à des sociétés sans scrupules de s'enrichir à son dépend.

A l'heure où les communes se démènent pour attirer de nouveaux arrivants, à l'heure où les citoyens envisagent de plus en plus un retour à la campagne (80% des cadres parisiens projettent d'aller vivre en province selon un sondage récent), pense-t-on vraiment rendre notre territoire attractif avec l'implantation d'un tel parc éolien ? Phénomène encore renforcé par la pandémie de Covid-19.

L'éolien est une source d'énergie coûteuse (subventionnée avec l'argent public), intermittente et non fiable. Elle profite principalement aux fonds de pension et fabricants étrangers.

Ce projet organise la mort du département par le non respect de la région, la perte du tourisme, la non création d'emplois.

✓ **Vie sociale.**

Des contributeurs s'inquiètent des répercussions du projet sur la vie sociale :

Ce projet amène la discorde entre le peuple et l'autorité. Sur le terrain, personne n'en veut.

Les élus doivent demander un moratoire.

Il y a un problème démocratique car le propriétaire du terrain d'implantation n'est pas le seul concerné.

Ce projet démantèle le fabuleux terrain de motocross.

Ce type de projet et les méthodes employées conduisent à diviser les populations, radicaliser les habitants contre les systèmes de gouvernance et sont contre-productifs sur le plan environnemental.

Ce projet va « *bousiller* » des familles, des villages, des paysages pour une hypothétique production d'électricité.

Les porteurs de projet éolien méprisent les gens du monde rural.

Il y aura de la zizanie dans les villages. Les éoliennes altèrent la cohésion sociale et la convivialité.

L'installation d'éoliennes est à l'origine de bien des tensions entre ceux qui en tirent profit et ceux qui en subissent les conséquences.

Ce projet crée une ambiance délétère dans le village.

Imposer l'éolien risque de détruire la ruralité de notre pays ainsi que le tissu social local.

L'association « Les enfants de Marsac » indique que ce projet peut être un sujet de discorde entre les gens ce qui est contraire à la philosophie de l'association dont le but est de créer du lien social entre les résidents. Cette association organise de nombreuses manifestations à proximité du parc dont le feu de Saint-Jean sur l'emplacement du motocross. Les risques sanitaires et accidentels par la proximité du parc ne sont pas négligeables et les risques visuels et sociaux ne peuvent être ignorés (effets stroboscopiques et gigantisme des machines).

Monsieur Thomas DEVAUD, conseiller municipal à Marsac craint, en cas d'issue favorable au projet éolien, une injustice au sein de la population avec un degré d'acceptabilité faible, un risque potentiel d'insurrection et de délits divers. Il faut préserver le climat social, la bonne ambiance générale, le cadre de vie et l'environnement naturel en écartant les projets éoliens industriels.

22/ Critères milieux naturels (Biodiversité – zones humides).

La préservation de la biodiversité et de l'environnement a été rappelée dans de nombreuses observations.

✓ **Pollution des sols.**

Plusieurs contributeurs craignent de voir les sols pollués de manière irréversible :

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

E1 sera installée sur une ancienne décharge d'ordures ménagères. Cette zone d'enfouissement a fonctionné jusqu'en 1996. Ensuite, il y a eu un apport de terre et un remblaiement pour mettre en place un terrain de motocross. Pourquoi n'y a-t-il pas une étude de sol ?

Les éoliennes ne sont pas écologiques en raison de l'apport d'immenses tonnes de béton. Il va y avoir une pollution des sources.

Il serait plus intéressant de mettre des panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

L'éolien a un impact sur la biodiversité en particulier sur des espaces protégés. C'est une ouverture vers des pandémies par déclin de la biodiversité.

Lorsqu'il y a trop de béton, les eaux contournent ce béton et provoquent des inondations.

Monsieur Gérard CUISINIER demande où vont les gravats sortis lors des fouilles pour implanter les socles d'éoliennes.

La Creuse connaît des problèmes de sécheresse. Nous avons surtout de l'eau de surface. Il est reconnu d'après une étude chinoise sur 10 ans que les éoliennes assèchent les sols et la végétation alentour.

Il faut détruire des forêts et des haies pour installer des éoliennes alors que les arbres captent le CO2.

L'eau des ruisseaux et rivières environnants sera gorgée d'huile d'éoliennes bourrée d'additifs, les nappes phréatiques seront souillées, les sources détruites.

Nous refusons viscéralement que Notre Creuse se bitume et soit livrée à des lobbys, perdant à tout jamais le potentiel touristique que nous avons.

Un détournement des eaux par un bétonnage intempestif peut provoquer des inondations imprévisibles et subites en contrebas dans le village et ses hameaux.

Ces masses de béton vont modifier le comportement des crapauds, des taupes et autres habitants du sous-sol.

✓ **Pollution écologique.**

La construction et le recyclage en fin de vie des éoliennes sont des phases de pollution importantes pour la nature. C'est une faute contre l'esprit que de faire passer ces constructions pour le bien-être de la planète.

Les éoliennes ne sont pas durables, leur existence est de 20 ans.

L'éolien est polluant par l'extraction de ses composants (cancers) et le recyclage des pièces.

L'éolien est une énergie intermittente qui fait appel aux énergies fossiles elles mêmes polluantes.

La construction des éoliennes nécessite l'extraction de beaucoup de terres rares et consomme beaucoup d'électricité.

Les pales ne sont pas recyclables.

Ce projet a un impact négatif sur notre environnement naturel.

Un contributeur anonyme souhaite savoir combien de terres rares contient exactement chaque modèle d'éolienne retenu.

Un contributeur anonyme demande une évaluation de l'empreinte carbone du projet. Cette empreinte doit être compensée par la plantation d'arbres au pied des éoliennes. Le bilan carbone doit être affiché au bord de la route principale la plus proche du parc.

Les éoliennes constituent avant tout une pollution : pollution pour les humains, pour les animaux, pour les sols, pour les générations futures.

Pour amener l'électricité sur le lieu de consommation, il faut des kilomètres de câbles à haute tension.

Le poste source est éloigné provoquant des impacts importants.

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

Le terrain de motocross pollue peu avec le passage de 4 motos par mois. Il va être remplacé par des tonnes de béton.

L'implantation d'une seule éolienne engage une consommation d'énergie grise énorme pour la construction, matériaux électriques, minerais sensibles, bétons, engins de chantier et transports, accès et raccordements.

La construction d'une éolienne et son raccordement représentent une quinzaine de tonnes de cuivre extrait à des milliers de kilomètres avec de l'énergie fossile dans des conditions désastreuses pour l'environnement.

L'éolien n'a pas d'impact sur la production des gaz à effets de serre, d'une part du fait de son intermittence mais surtout en raison de sa très faible efficacité énergétique.

Il n'y a aucun système de recyclage prévu pour les pales.

Les éoliennes ne servent en rien la transition écologique. Une politique énergétique basée sur une énergie aussi intermittente qu'est l'éolien conduit à l'associer à des énergies très carbonées.

Les éoliennes se veulent écologiques mais ne le sont pas, puisqu'il faut d'une part injecter une énorme quantité de béton dans le sol pour les installer, et qu'ensuite elles font beaucoup de bruits, font fuir les oiseaux, et gâchent le paysage.

L'énergie éolienne n'est pas verte, le facteur de charge de 25 % est défavorable.

Le bilan écologique doit être pris depuis l'extraction des premiers matériaux nécessaires à la fabrication des éoliennes.

La nature sauvage doit être préservée. Il faut développer le bio-mimétisme.

Le monde entier manque de sable provoquant des difficultés pour fabriquer le béton.

La Creuse devrait être un conservatoire de la nature.

Les éoliennes n'étant pas recyclables et nécessitant une importante artificialisation des sols inaltérable, elles ne sauraient être considérées comme "écologique". Elles sont à l'origine d'un assèchement et réchauffement des sols.

L'association des hébergeurs touristiques de l'Indre et des départements limitrophes (AHTI) indique que les éoliennes reposent sur un mythe suivant lequel il permettrait de réduire les émissions de carbone, or l'expansion éolienne ne peut qu'accroître les émissions nocives car une éolienne ne fonctionne en moyenne qu'à 24 % de sa capacité idéale.

Le radon est à fleur de terre dans nos régions et les énormes pales risquent de lever des couloirs de radon à des kilomètres.

Au niveau scientifique le bilan écologique d'un aérogénérateur industriel entre sa fabrication, sa fin de vie et son rendement (aléatoire, instable, incertain) est catastrophique et non-avenant.

✓ **Zones humides.**

Le projet est incompatible avec les nombreuses zones humides présentes sur l'aire d'étude.

Le Galateau est en zone humide. C'est un pays de verdure qui doit rester intact.

Est-il tenu compte des sources alimentant le village du Galateau ?

L'éolienne E1 se situe sur un secteur de zone humide aux enjeux forts avec risque de destruction d'habitats de reproduction pour le Sonneur à ventre jaune, de détérioration d'un habitat favorable aux odonates (libellules) et amphibiens, ainsi que d'un corridor écologique des espèces des zones humides (en particulier avec la Loutre d'Europe).

Un terrain cimenté n'absorbe pas l'eau.

Les zones humides seront impactées.

La bétonisation des sols va augmenter les risques de sécheresse.

Un projet est en cours afin que la vallée de Saint-Goussaud soit classée en vallée verte.

Le rapport de la MRAE indique sans équivoque l'impact néfaste sur la riche biodiversité du secteur.

Le village du Galateau est alimenté par de nombreuses sources.

Monsieur et madame LASCOUX demeurant aux Bois aux Arrêts indiquent qu'une ferme du Galateau n'a pas voulu se raccorder au réseau d'eau public et est alimentée par une source se trouvant proche de E2.

Un bassin d'eau situé au village du Galateau est alimenté par une source amenée par une superbe conduite en pierres maçonnées. Que deviendra cet ouvrage bâti par nos anciens si des charges explosives sont utilisées ?

Il y a destruction d'une zone humide.

C'est un non sens écologique absolu d'implanter un parc éolien sur des zones humides, partout menacées, jusqu'à présent préservées.

Les milieux humides sont extrêmement précieux pour l'homme. L'étude menée par NEOEN est superficielle et approximative. La préservation des saulaies existantes n'est pas une compensation des zones humides.

Le Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin (GMHL) indique que les zones humides vont être réduites, conduisant à une perte de ressources alimentaires pour les chiroptères et à une destruction d'habitats pour le sonneur à ventre jaune, le lézard vivipare, l'alyte accoucheur et la loutre d'Europe. Ces habitats humides ne peuvent être restaurés en quelques mois, mais nécessitent des années pour devenir des écosystèmes fonctionnels.

Les inventaires floristiques n'ont fait l'objet que de trois jours sur une période restreinte (mi-mai à début juillet). Ces dates excluent de facto la flore vernale (fondamentale pour la caractérisation des sous-bois) et la flore tardi-estivale, notamment celle des zones humides bien représentées sur la zone d'étude.

Yvan GRUGIER, responsable de l'antenne Creuse du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine indique : *« Il est regrettable que le projet ne puisse être envisagé sans la destruction d'une surface de près de 3000 m² (implantation de l'éolienne E1 et création de la piste d'accès à E2) de zones humides. La compensation proposée en réponse à la destruction de ces zones humides paraît peu ambitieuse puisque les aménagements en faveur des amphibiens sont avancés également comme une compensation en faveur des zones humides et le maintien de zones humides existantes ne correspond pas à une compensation. »*

✓ Faune, avifaune et chiroptères.

Le projet est situé dans une zone de migration des oiseaux.

Il y a beaucoup de chauves-souris.

Le projet est dans une zone de passage des grues qui tournent en rond au-dessus de l'emplacement prévu pour les éoliennes.

Les cigognes se posent à proximité du camping.

Les milans nichent dans le bois situé au sud de E1.

La variante retenue axée ouest-est, se trouve perpendiculaire aux axes de migrations aviaires, avec un espacement faible entre les éoliennes, produisant un effet barrière important.

Les 5 éoliennes sont situées à proximité de boisements présentant des enjeux forts ou très forts pour les chiroptères. La directive EUROBAT préconise un espacement de 200 mètres entre les éoliennes et les boisements, ce ne sera pas respecté.

Le coût environnemental est important par la mortalité de l'avifaune.

Impact important et avéré sur les populations de rapaces et de chauves-souris.

A Sous-Fransour, il y a de nombreuses chauves-souris, il y a un flux migratoire des oiseaux et l'étang de la Brousse est situé à côté.

Beaucoup d'espèces d'oiseaux vont disparaître et fuir.

Il y a un problème pour les oiseaux en particulier pour les migrateurs. L'effet barrière est certain. Avec le réchauffement climatique, il y a une modification des périodes de migrations et impossibilité de brider les machines tout le temps.

Il n'y a pas de trouée de plus de 1 000 mètres pour éviter l'effet barrière.

Le projet va perturber les couloirs migratoires et tuera les espèces nocturnes protégées.

Un rapport espagnol indique que chaque éolienne tue environ 400 individus volants (oiseaux et chiroptères) par an.

Les oiseaux et espèces protégées se font taper par les pales. Une pale c'est 7 tonnes d'acier.

Monsieur Daniel DUMAS, Maire de Marsac indique que l'étude des flux migratoires des grues cendrées a été sous-évaluée, voire éludée. Ce phénomène migratoire est important et les grues cendrées passent au-dessus de l'aire prédéfinie pour l'implantation des éoliennes. Il n'est pas rare d'observer des vols basse altitude qui tournent pour prendre de la hauteur afin de passer les monts d'Ambazac. Comment détecter ces passages actifs ? Quelles garanties d'arrêt des installations dans ces phases qui peuvent durer au moment où le vent est actif et utilisé comme porteur pour ces vols ? Monsieur DUMAS joint des photos de vols de grues prenant de l'altitude et de vols en basse altitude.

Monsieur BERY indique que la chevêche d'Athéna sera fortement impactée.

Le promoteur propose l'arrêt des éoliennes en migration postnuptiale des grues sous certaines conditions très particulières de vent, aucune mesure n'est envisagée en migration pré-nuptiale pourtant les risques de collision sont bien les mêmes.

L'installation des éoliennes revient à éradiquer les espèces de milan royal et de busard saint Martin localement. Pourtant, aucune demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées n'est intégrée au projet.

Pour la protection des oiseaux migrateurs et locaux l'analyse des risques est pour le moins incomplète. Les mesures « d'évitement et de réduction » envisagées par l'exploitant sont inadaptées et insuffisantes, et les mesures de « compensation » absentes.

Devant l'expansion programmée de l'éolien et la fragilité d'une faune sauvage en déclin, accepter la destruction d'individus appartenant à des espèces protégées ne peut être valable et pérenne ; C'est une politique dangereuse discutable sur le plan juridique et écologique, ouverte à tous les abus.

Les éoliennes sont à moins de 50 mètres des lisières forestières impactant le retour aux gîtes des chauves-souris.

Les éoliennes sont perpendiculaires aux couloirs de migration des oiseaux.

La faune va être impactée, notamment les bergeronnettes et les crapauds sonneurs à ventre jaune.

Le Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin (GMHL) indique qu'implanter des éoliennes sur la ZIP prévue est une aberration totale pour la biodiversité, la ZIP n'est pas en cohérence avec le projet éolien envisagé. Le GMHL rappelle que toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, article L.411-1 du Code de l'Environnement et par arrêté ministériel du 23 avril 2007. Il est interdit de les tuer ou de les perturber intentionnellement. Dans le projet, le diamètre du rotor envisagé est de 126 mètres, soit un type de gabarit mortifère pour les chauves-souris. 15 espèces de chiroptères sur les 26 présentes en Limousin ont été inventoriées lors de l'étude d'impact. La ZIP est donc clairement favorable et fréquentée par les chiroptères. Certaines études récentes ont mis en évidence une désertion des sites de chasse par certaines espèces lors de l'installation de parcs éoliens. Il est clairement indiqué dans l'étude initiale que la ZIP est une zone d'accueil favorable pour des gîtes arboricoles du fait de la présence de plusieurs arbres matures à cavités. Le parc éolien est localisé sur des axes de migrations avifaune connus et considérant les espèces de chauves-souris inventoriées au sein de la ZIP, ce territoire est utilisé en période de migration des chiroptères. La pression exercée sur le milieu forestier local est déjà forte et il y a une nécessité de maintenir ces milieux compte tenu du dérèglement climatique.

Lors de tout projet d'aménagement, il est demandé aux opérateurs de respecter la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser) pour protéger et maintenir la biodiversité. Pour l'évitement, une préconisation européenne existe déjà : une distance de 200 m doit séparer les éoliennes des lisières arborées. La perte d'habitat devrait être intégralement compensée, elle ne l'est pas du tout.

Les impacts sur la faune sont complètement éludés, jugés faibles et non significatifs. Même si tel était le cas, les risques de collisions et de barotraumatisme avec les oiseaux et les chiroptères sont réels et inévitables au vu de la nombreuse bibliographie et des suivis effectués sur les parcs éoliens existants.

Il a été mis en évidence un fort impact négatif de la présence d'éoliennes sur la fréquentation des haies par les chauves-souris. Dans un rayon de 1 000 mètres autour des éoliennes, on observe pour le groupe des oreillards (chauves-souris à grandes oreilles), le plus fortement impacté, une perte d'activité moyenne supérieure à 50%.

La ligue pour la protection des oiseaux (LPO) rappelle que le milan royal est une espèce bénéficiant d'un plan national d'action depuis 2007. Il est classé sur la liste rouge en Limousin comme en danger en tant que nicheur et hivernant, et vulnérable en tant que migrateur. Le milan royal est le rapace le plus impacté par les collisions dues aux parcs éoliens. La population a fait l'objet d'un suivi en 2020 mettant en valeur une population d'une dizaine de couples. La dynamique de l'espèce montre une progression en Limousin des effectifs nicheurs. Au vu de cette dynamique, il est fortement envisageable que l'espèce soit ou devienne présente sur le territoire de Marsac, celui-ci étant très favorable. L'étude d'impact propose des mesures de réductions insuffisantes. Il est proposé différentes mesures d'arrêt des éoliennes pendant les travaux agricoles, pendant les périodes de migration, pendant les périodes de reproduction et d'élevage, pendant les périodes d'hivernage. Actuellement l'effarouchement ne semble pas être efficace sur le long terme.

✓ **Impacts pour le raccordement.**

Même s'il n'y a pas obligation d'étudier les impacts liés au raccordement électrique au poste source, la distance de 15 km imposera d'importants travaux. Il conviendrait de prendre en compte les impacts éventuels à ce stade.

Il va falloir faire plusieurs kilomètres de tranchées pour raccorder toutes ces éoliennes au réseau pour qu'au final, Marsac ait plus d'inconvénients que d'avantages.

23/ Critères paysagers et patrimoniaux.

Ce thème a rassemblé la majorité des observations négatives.

✓ **Nuisances visuelles.**

Le paysage va être défiguré.

Ne prétendez pas faire un projet écologique en saccageant le paysage.

Le projet va enlaidir le paysage. Les éoliennes n'ont pas leur place dans nos jolies campagnes françaises.

Nous sommes déçus et surpris de ce projet, à moins que cela soit fait de façon à ne pas détériorer le paysage.

Le paysage est l'atout premier du tourisme vert. L'emplacement de ce parc va impacter durablement la vallée de l'Ardour.

Quelle pollution visuelle. Pourquoi ne pas choisir un endroit sans habitations ?

A Sous-Fransour il y aura une vision directe sur les éoliennes.

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

En 2001, la fondation pour la sauvegarde de l'art français a participé à la rénovation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Marsac. Sa préservation participe à la sauvegarde du patrimoine français. Le projet éolien actuellement en cours à Marsac est tout à fait préjudiciable. La présence de cinq éoliennes industrielles de 180m de hauteur, dont la plus proche située à environ 1100m de distance de l'église, par l'effet d'écrasement, et l'industrialisation du paysage, constituerait une grave atteinte au cadre jusque-là préservé de l'église de Marsac.

La fondation pour La Sauvegarde de l'Art français exprime son opposition à ce projet qui va à l'encontre de la préservation du patrimoine français, pour les générations présentes et futures.

Le chemin de St Jacques de Compostelle passe par Marsac, il faut d'autant plus sauvegarder le village et la campagne environnante pour sauvegarder ce patrimoine immatériel.

Il y a un impact visuel certain qui abîme les paysages de la Creuse en contradiction avec la création du PNR des Monts d'Ambazac.

Il va y avoir un mitage du territoire et du paysage. Le potentiel de Marsac va être abîmé. C'est la mort du village.

Madame Michèle HEYMES a une vue sur 11 poteaux télégraphiques devant chez elle, « *ça suffit ! On n'a pas besoin d'une tour Eiffel tronquée à Marsac* ».

Une résidente des Etats Unis d'Amérique indique que les éoliennes ont ruiné les paysages dans son pays, elle espère que le gouvernement français ne fera pas la même erreur.

« *Vous allez détruire notre jolie campagne creusoise, un des derniers départements sauvages* ».

Monsieur et madame Patrick CHARBONNIER demeurant à La Souterraine à 700 mètres d'un parc éolien indiquent qu'il est très perturbant de voir passer des pales devant leurs fenêtres.

Ces ferrailles géantes vont transformer de magnifiques paysages en zone industrielle.

Monsieur Jean-Pierre PELEGE indique qu'il n'est pas besoin de défigurer la France avec ces projets éoliens. L'éolien est rentable au milieu des mers, là où ça souffle. La Hollande a créé une île artificielle avec des centaines d'éoliennes capables d'alimenter en électricité 80 millions de personnes. « *La logique n'y est pas la même qu'à Marsac.* »

Le parc prévu d'être situé juste à l'entrée du bourg de Marsac sera donc parfaitement visible en arrivant à Marsac et pour la majorité des habitants.

Monsieur Christian MALABRE maire adjoint à Marsac indique : « *En tant que délégué communautaire à la commission des sites de pleine nature, je considère qu'il y'a incompatibilité entre le projet éolien et le développement des activités de pleine nature sur ce territoire des Monts de St Goussaud.* »

Un projet de Parc Naturel Régional concerne également les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud, il n'apparaît donc pas opportun d'installer un parc éolien sur ce territoire puisque cela reviendrait à grever le libre choix de stratégie énergétique de ce territoire.

Ce projet s'apparente à un mitage de notre région. Les éoliennes transforment tous les paysages en sites industriels.

Madame A. HAMY indique que la visibilité ou co-visibilité des monuments protégés avec le parc éolien est décrite comme à vérifier. Elle demande quelles études sont prévues et quand seront faites ces études ? S'il s'avère qu'il y a co-visibilité, quelles actions correctives sont envisagées ?

L'association Sites & Monuments – SPPEF indique : « *Marsac (altitude 348m), situé aux pieds des Monts d'Ambazac sur la route de Compostelle entre Bénévent l'Abbaye (panoramique du Puy de Gaudy à 543 m) et Saint Goussaud offre des paysages sauvages d'une grande beauté qui s'accordent particulièrement bien avec la belle tradition historique des chemins de Compostelle. Ce patrimoine immatériel est aujourd'hui menacé.*

L'église de Marsac du 13ème siècle et son patrimoine mobilier répertorié, située à environ 1km du projet accueille chaque année de nombreux pèlerins. Un peu plus loin à 6 km de

distance des éoliennes, se trouvent les ruines du donjon de Chamborand (altitude 479 m). Classé monument historique depuis 1939, c'est un beau spécimen de l'architecture militaire du 14e siècle. Témoin d'un important ouvrage militaire qui devait occuper le lieu dès le 11e siècle, ce donjon par ses qualités architecturales, mérite que son site ne soit pas dénaturé par un projet industriel. La commanderie de Paulhac (altitude 398 m) également située à moins de 6 km du projet mérite une protection spéciale ainsi que son environnement. Bâtie au 13ème siècle et connue pour ses fresques murales elle est le berceau des chevaliers de l'ordre du Temple en Creuse. Enfin Bénévent l'Abbaye (altitude 480 m) et ses nombreux bâtiments d'intérêt historique surplombe directement Marsac à moins de 5 km. »

✓ **Photomontages.**

Les photomontages sont réalisés en période de végétation dense, qui masque et modifie ainsi grandement la perception des éoliennes. Comme le demande la MRAe, les photomontages auraient dû être réalisés en période hivernale. Cette absence contribue à tromper le public.

Le photomontage situé sur la route du Rhet ne prend pas en compte le projet de Laurière.

Monsieur Philippe GUETAT, secrétaire général de l'association de défense des eaux et vallées (ADEV) indique que les éoliennes avilissent notre pays et détruisent notre patrimoine naturel. Il joint des photomontages de la région de Marsac réalisés en période de végétation dense.

Monsieur Guillaume DUPONT indique que ses parents habitent à Sous-Fransour à quelques dizaines de mètres des éoliennes en projet. Il joint un photomontage où l'on voit la maison haute de 15 mètres et les éoliennes hautes de 180 mètres ; il précise la beauté du paysage en arrière fond. Ce photomontage est réalisé en période de végétation dense.

Madame Claire GHIBAUDO et monsieur Jean-Claude HIL transmettent une copie d'un courrier adressé à madame la Préfète de la Creuse par laquelle ils indiquent être en phase d'achat de deux maisons au village Le Galateau. Ils indiquent que le dossier est incomplet, donc l'enquête publique faussée. Il n'y a que deux vues sud au lieu-dit Jourdaneix. Ils s'étonnent qu'il n'y ait aucune vue près du lieu-dit Galateau là où il y a des maisons et donc des habitants. Ce sont des évidentes lacunes d'information. Ils joignent 2 photomontages pris depuis le Jourdaneix.

On peut remarquer l'absence de photomontages à partir des rues du bourg (rue de Lavaud, rue des rosiers, impasse des bosquets, rue du stade, lotissement des 4vents, avenue du Limousin par exemple) pourquoi cette absence?.La présence visuelle des machines serait elle trop forte ?

✓ **Terres agricoles.**

Il faut la valeur d'un terrain de football de ciment pour l'emplacement d'une éolienne. C'est une perte de terrain agricole significative.

24/ Critères cadre de vie, risques et santé humaine.

Ces thèmes sont l'objet de très nombreuses inquiétudes de la population locale.

✓ **Nuisances sonores.**

Il y aura un bruit permanent.

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

L'étude acoustique conclut à des risques de dépassement des seuils réglementaires de jour comme de nuit sur la majorité des points récepteurs.

Une étude complémentaire aurait dû être menée en tenant compte en particulier de l'état végétatif et de la température.

Pourquoi des secteurs très préservés sont visés pour y créer des installations industrielles, alors qu'il serait plus raisonnable d'implanter ces éoliennes géantes à proximité des autoroutes, là où leurs nuisances visuelles et auditives seraient négligeables ?

Il faut une distance minimale de 1 500 mètres par rapport aux habitations.

Monsieur DUPONT Rémi habite à Sous-Fransour à 600 mètres des éoliennes. Cette distance n'est pas suffisante. La limite de 500 mètres n'a pas été révisée avec l'augmentation de la taille des éoliennes. Les libertés fondamentales sont bafouées.

Monsieur et madame MOUTEAU Anthony habitants le Rhet auront des inconvénients visuels, sonores et les ondes.

Les infrasons ont un impact sur la santé des riverains et génèrent également des perturbations chez les animaux.

Les abeilles sont mises en danger par les infrasons. Elles communiquent par les mêmes infrasons que les éoliennes, elles sont déboussolées et ne forment plus d'essaims.

Monsieur Rémi DUPONT s'est rendu à La Souterraine un jour où il y avait peu de vent. Les éoliennes faisaient un bruit ahurissant. Que penser de 5 éoliennes encore plus grandes situées dans une zone particulièrement calme et paisible.

La distance d'éloignement 500 mètres des zones d'habitation n'est plus suffisante, établie par la loi Grenelle 11 du 12 juillet 2010 elle correspond à l'état des connaissances de l'époque et à la hauteur d'éoliennes allant de 90 à 120 mètres, les infrastructures atteignent aujourd'hui 180 voire 220 mètres.

Les limites de distances des habitations sont actuellement trop faibles et ne sont pas adaptées à la hauteur actuelle des éoliennes.

L'étude acoustique devrait être faite entre les mois de novembre et février. Le logiciel ne tient pas compte des directions de vents, il y a une différence entre sous le vent et au vent.

Il est impossible de faire quelque chose de sérieux en une seule étude acoustique.

Monsieur Eric DUPONT propose une analyse approfondie du volet acoustique de l'étude d'impact (voir observation n° 115 du registre électronique). Nous synthétisons :

L'analyse acoustique prenant en compte les éoliennes Vestas montre qu'en particulier de nuit la nécessité de nombreux bridages voir arrêts envisagés se situe « *sur la partie de plus grande fréquence d'occurrence de la courbe statistique de répartition des vents* » ce qui pourrait minimiser le phénomène et entraîner des erreurs d'analyse.

Pour l'éolienne Sanvion la nécessité des bridages nécessaires est encore plus élevée.

Le projet de Marsac montre donc selon le contributeur des émergences sonores aux limites de dépassements de seuils acoustiques, en particulier en période nocturne nécessitant des bridages, ou arrêts de la production limitant celle-ci, dans un cadre de production déjà incertain.

Les conditions d'une « bonne étude acoustique » nécessitent plusieurs éléments :

- Une ou plusieurs séries de mesures de bruits résiduels sur le site;
- La (ou les) date(s) de réalisation des mesures en question ;
- La direction des vents (considérée sur le long terme et sur la période de mesures) ;
- Le logiciel de simulation utilisé ;
- La présentation des résultats ;
- Les mesures de bridage envisagées.

En ce qui concerne l'étude présente, elle ne prend en compte qu'une période de mesures et une seule direction de vent (sud-est) laquelle n'est pas celle, dominante sur le site (sud-ouest), à partir des données météo disponibles.

Ces éléments rendent l'analyse incomplète pour évaluer l'impact acoustique des éoliennes alors que le seuil d'émergence est proche d'être atteint dans de nombreux cas.

La période de prise de mesure est importante et devrait comprendre au moins deux périodes distinctes ; une avec des bruits résiduels faibles et une avec des bruits résiduels plus importants. L'émergence étant plus significative en période de bruits résiduels faibles. Dans le cas présent, l'analyse a été effectuée sur une période de bruits résiduels plus élevés (du 5 au 23 avril 2018) ce qui ne rend pas compte des émergences en période plus faible (hiver par exemple).

En ce qui concerne la prise en compte de la direction du vent importante pour la propagation des bruits le site de données retenu lors de la campagne de mesure n'est pas le plus pertinent. Les mesures n'ont pas pris en compte les données du site plus proche de Marsac lesquels montrent la prédominance des vents de direction sud-ouest.

Or la direction du vent a de l'importance dans la propagation des bruits. Le logiciel CadnaA utilisé ne prend pas en compte cet élément important. Ce qui pour le contributeur aboutit : *« évidemment une lacune qui aboutit à une mésestimation de l'impact sonore »*.

D'autre part, les points de mesures choisis ne prennent pas en compte la direction des vents dominants sur le site et cela est de nature à minimiser le résultat des émergences sonores des machines.

Selon le contributeur, les études les plus performantes prennent en général comme critères :

- 2 saisons ;
- 3 directions de vent ;
- 3 périodes dans la journée (jour, soirée, nuit).

Il fait observer qu'il faudrait 18 tableaux de mesures différents (pour un seul type d'éolienne) avec deux périodes.

Le document de présentation comporte seulement 6 tableaux que l'on trouve (cf. p45/89 à 50/89). *« Cet état de fait est inquiétant et ne renforce pas la crédibilité de l'étude acoustique »*.

Les tableaux proposés montrent des dépassements possibles par des vents assez faibles ce qui pourrait perturber la productivité du parc.

En synthèse le contributeur indique : *« Au final, un ensemble de résultats ne donnant aucune idée de la future ambiance acoustique de la centrale. Cette étude acoustique est lacunaire et impropre à évaluer les bruits et leurs impacts d'une part et donc les dispositions à prendre pour respecter la réglementation d'autre part. Les mesures de réductions présentées dans l'étude ont alors de fortes chances de se révéler insuffisantes nécessitant après coup des mesures encore plus contraignantes. Ces contraintes pour la seule partie acoustique, et donc sans prendre en considération celles liées à la préservation de la biodiversité, laissent penser que le projet a peu de chance d'être viable et de présenter le moindre intérêt énergétique même minime, alors que les nuisances potentielles (comme soulignés par le rapport de la MRAE) sont d'un fort niveau »*.

Monsieur BAUCHARD habitant dans les Ardennes à 900 mètres des éoliennes certifie que ces aérogénérateurs sont bruyants par le bruit régulier et incessant des pales.

Au vu de l'absurdité de l'emplacement des éoliennes sur un axe ouest-est, à chaque dépression arrivant de l'ouest, tout Marsac bénéficiera d'un fond sonore. C'est une aberration écologique et humaine.

Monsieur et madame Patrick CHARBONNIER demeurant à La Souterraine à 700 mètres d'un parc éolien indiquent qu'il y a eu de nouvelles mesures de bruit suivies d'un léger bridage. Les mesures sont faites par le promoteur, sans information publique. Nous ne sommes pas écoutés.

Monsieur Daniel DUMAS, Maire de Marsac indique qu'il est dommage de ne pas effectuer l'étude de bruit avec le modèle d'éoliennes qui sera choisi. Il n'est pas exclu d'avoir un modèle d'éoliennes d'un autre type et plus bruyant. Dans le cas de l'éolienne V 120, plus de la

moitié du bourg de Marsac est impacté par la zone des 35 dB(A) et la bordure ouest se situe dans la zone des 45 dB(A). Ces valeurs viennent en plus du bruit ambiant. Il est à craindre que le bruit du parc éolien soit audible depuis le bourg et les villages périphériques, ainsi que les bases de loisirs de la commune (camping et étang). Une diminution du bruit est nécessaire sur certains points tel que présenté dans l'étude acoustique pages 46 et 47. Un bridage est donc obligatoire pour revenir aux normes. Quelle est donc la plus-value d'installer des éoliennes surpuissantes pour en limiter le rendement en les bridant ? De plus petits éléments pourraient peut-être fonctionner à plein régime sans générer de bruit impactant le périmètre des 500 mètres.

Dossier d'impact acoustique (réf 397 ACO 2018-01E)

page 32/89 - "...en effet, comme évoqué précédemment dans ce rapport, il nous a été demandé d'ôter le sonomètre après seulement 4 jours..."

Peut-on connaître le motif de rétractation du riverain ? Page 26/89.

Page 35/89- "Trois modèles d'éoliennes ont été étudiés à titre d'exemple (Vestas, V120, V126 et SENVION)

NEOEN peut-il nous assurer que si d'autres modèles étaient choisis, ceux-ci resteraient dans les normes des émissions acoustiques ? Même si le modèle choisi sera dans un gabarit équivalent à ces exemples.

Page 53/89- "...le modèle d'éolienne n'étant pas retenu à ce stade du projet..."

Le projet datant de décembre 2018, NEOEN peut-il nous dire si en mai 2021, le modèle d'éolienne a été retenu ? Si oui, peut-il nous fournir un nouveau plan de bridage ?

Page 66/89- "Aucun autre projetn'a été recensé à moins de 2 km du parc éoliens de Marsac. En décembre 2018, peut-être, mais il est à noter qu'en 2021 des propriétaires terriens sont démarchés à domicile pour d'éventuels projets éoliens.

Le bridage systématique de nuit en cas de dépassement des seuils induit que les nuisances sonores sont bien présentes de jour sur des vitesses de vents moyennement élevées et de nuit sur des seuils encore plus bas.

Un couple de contributeurs indique vivre avec 6 éoliennes de 150 m de hauteur à des distances allant de 640 m à 1500 m de leur habitation (commune de Chambonchard 23). Ils ont le bruit : des brassements d'air des pales, des moteurs qui orientent les nacelles, des ventilateurs (365 jours par an 24 h sur 24), des multiplicateurs, des bruits mécaniques. Ce sont des bruits permanents jour et nuit. Ils ne peuvent plus dormir les fenêtres ouvertes.

✓ **Nuisances lumineuses et effets stroboscopiques.**

Il y a des effets stroboscopiques.

A Sous-Fransour, il y aura des problèmes de flash lumineux la nuit.

Monsieur BAUCHARD habitant dans les Ardennes à 900 mètres des éoliennes indique voir les flashes lumineux de jour comme de nuit. Que va-t-il en être pour le camping situé à 500 mètres ?

L'effet stroboscopique met en état de stress les animaux qui ne se nourrissent plus, ne se reproduisent plus, ne tiennent plus sur leurs pattes.

Au soleil couchant l'effet stroboscopique sera important.

Un couple de contributeurs vivant à Chambonchard à proximité des éoliennes indique que les périodes où passent les ombres sur et dans la maison, véranda, jardin sont une véritable nuisance.

✓ **Risques pour la santé humaine et animale.**

Les éoliennes provoquent des impacts sur la population et les animaux.

Il y a une proximité importante des éoliennes avec la population. E1 est située à 600 mètres des premières habitations et du camping, c'est le même ordre de grandeur pour E5 vis-à-

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

vis du Bois aux Arrêts, nécessitant un plan de bridage important qui va affecter le rendement du parc.

Monsieur Jean-Philippe BOUTEILLE indique qu'il donnait des cours au Club canin de La Souterraine à côté des éoliennes. Il s'en suivait des malaises et des maux de tête. Son médecin lui a indiqué que cela est dû aux infrasons provoqués par les éoliennes.

Madame Nicole BOUTEILLE dit avoir des maux de tête et des acouphènes. Elle craint la présence des éoliennes.

Ce projet abîme nos campagnes qui sont une ressource de bien-être lorsqu'on vit en ville.

Il a été démontré que les éoliennes sont préjudiciables à la santé des hommes et des animaux.

Les éoliennes sont dangereuses pour la santé. C'est un crime contre l'humanité. Elles ont une incidence sur les fréquences cardiaques et les ondes cérébrales selon une étude australienne.

Les éoliennes provoquent des troubles du sommeil. L'académie de médecine préconise une distance minimale de 1 000 mètres par rapport aux habitations.

De nombreuses études montrent que les éoliennes ont des effets négatifs sur la santé, non pris en compte.

Les éoliennes amènent des problèmes de santé, de sommeil, d'acoustique, des vertiges. Le principe de précaution n'est pas respecté. Ce projet est un scandale.

Les éoliennes provoquent des insomnies et des dépressions. Finies les nuits d'été caniculaires à dormir les fenêtres ouvertes.

Sur le plan sanitaire, il est intéressant de constater que l'entreprise s'appuie sur le rapport de l'ADEME et la conclusion d'un effet Nocebo. A aucun moment les nombreuses études prouvant l'impact sur la santé des personnes les plus fragiles ne sont citées.

Les risques sanitaires pour ce projet sont sous-estimés. Le principe de précaution devrait s'appliquer en attendant des études plus approfondies sur le sujet.

Des agriculteurs appâtés par des gains certains et dont le rêve se transforme en cauchemar par notamment une chute de la production laitière, le problème de l'assimilation de la nourriture, les animaux ne grandissant plus normalement. Ceux-ci deviennent endettés, psychologiquement épuisés.

Madame Isabelle NAVARRANNE, infirmière, indique que les éoliennes provoquent des cauchemars auditifs et cérébraux, des vibrations dans le sol, des déperditions électriques entraînant fatigue, maux de tête, altération de la santé à tout âge.

Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur état de complet bien-être physique, mental et social lequel définit aujourd'hui le concept de santé.

Il y a des risques pour la santé humaine et pour la mort des cheptels. Les médecins allemands demandent d'éloigner les éoliennes. Présence d'infra-sons. Influence sur les tissus musculaires avec un impact fort après plusieurs années.

Le rapport de l'Académie de médecine conclut à l'effet placebo. Ce rapport est contesté, il n'y a pas d'étude épidémiologique, mais il apporte tout de même une conclusion.

Madame Valérie HUMPHRUJE, demeurant aux Bois aux Arrêts, indique que les éoliennes seront à moins de 500 mètres de son jardin où elle passe beaucoup de temps. C'est dangereux pour sa santé.

En Allemagne, les éoliennes sont implantées à une distance supérieure à 10 fois leur hauteur, en France, les médecins préconisent une distance de 1,5 km.

Monsieur Philippe GUETAT, secrétaire général de l'association de défense des eaux et vallées (ADEV) indique que l'impact sanitaire est franchement sous-estimé. Il joint des textes de chants.

Sur le principe de précaution édicté par le code de la santé publique, il convient de refuser l'implantation d'éoliennes.

Jean-Jacques MARCHAND, demeurant en Haute-Savoie joint une photo de deux techniciens s'enlaçant avant de mourir lors de l'incendie d'une éolienne.

Chaque éolienne contient 500 kg de terres rares ingérées par les animaux, nous consommons la viande et le lait. Ces terres rares attaquent les organismes et détruisent les systèmes immunitaires.

Les infrasons sont nocifs pour nos viscères qui y sont très sensibles.

Monsieur Patrick ROUDIER indique que l'activité radon n'est pas négligeable dans la région. Il demande si des analyses radiologiques ont été effectuées, si les fouilles ne vont pas provoquer la remontée du radon et si ce radon combiné au courant d'air provoqué par les éoliennes ne risque pas de créer un impact sanitaire sur les personnes. S'il s'avère une présence de radioactivité naturelle renforcée, la filière d'évacuation des remblais ne sera pas la même et beaucoup plus chère.

Monsieur et madame Marie-France HEDROUG KRAFF indiquent habiter avec leur fille handicapée possédant un appareil sur la poitrine relié au cerveau contre l'épilepsie. Ils habitent rue du stade à Marsac à 500 mètres des éoliennes.

Monsieur Eric DUPONT indique que la présentation des effets d'un parc éolien sur la santé humaine dans l'étude d'impact est incomplète et ne peut rendre compte de la réalité. L'étude rend compte de façon superficielle du rapport de l'Académie de médecine de 2017. Ce rapport reconnaît formellement l'impact sanitaire de l'éolien. Il cite : « Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur état de complet bien-être physique, mental et social lequel définit aujourd'hui le concept de santé ». Il est parfaitement logique que les très basses fréquences générées par les éoliennes dites infrasons n'impactent pas seulement la sphère ORL, mais l'ensemble du reste du corps et tout particulièrement les tissus cardiovasculaires. Les riverains jusqu'à beaucoup plus que 500 mètres seront soumis durablement et de manière récurrente aux effets des éoliennes. Aussi, la règle des 500 mètres est-elle une règle administrative sans réel fondement scientifique et qui se révèle à bien des égards inadaptée. Faire prendre un risque collectif local dans ces conditions, ne peut raisonnablement se justifier. Monsieur DUPONT joint 6 images ou tableaux illustrant ses propos dont l'illustration des tourbillons et turbulences induits par des éoliennes sur plusieurs kilomètres.

✓ **Risques de projection.**

Il y a des risques avérés de projection accidentelle de débris. La population avoisinant la centrale de Marsac est en zone proche, moins de 1 000 mètres, le camping est à moins de 500 mètres et la haie du camping à 464 mètres.

Pour une hauteur en bout de pale de 100 mètres, la portée maximale des projections est de 1000 mètres. La distance autour de l'axe de projection évolue entre 500 mètres et 1000 mètres. En fonctionnement nominal, les vitesses en bout de pale atteignent plus de 350 km/h. En cas de projection, l'objet peut atteindre lors du contact au sol 250 km/h et ricocher sur environ 300 mètres. Le document souligne qu'avec une hauteur en bout de pale de 125 mètres la distance de projection (hors rebond) est de 1250 mètres. Dans le projet, la distance aux routes départementales est de 180 mètres, la distance aux voies communales de 63 mètres.

Le risque de chute de pales et de rupture de mât existe. Des études scientifiques ont démontré que la bonne distance entre une installation et les premières habitations devait être au minimum de 10 fois la hauteur de la structure en haut de pale en cas de chute.

Jean-Luc MECHIN, président du collectif SOS EOLE 23 et président de l'association VENTS DE DISCORDE 23 (Mazeirat/St Laurent/La Saunière) indique que les risques les plus importants sont liés à des bris ou projection de pales et projection de glace. Il y a mise en danger de la vie de 400 à 600 personnes dont une centaine de campeurs.

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

✓ **Risques incendie.**

Le secteur de Marsac subit fréquemment des orages violents qui peuvent mettre le feu aux éoliennes.

✓ **Effets cumulés.**

Les effets cumulés avec le parc éolien de Laurière situé à 5 km de Marsac ne peuvent être négligés. La co-visibilité des 2 parcs induira un effet d'encerclement pour les riverains concernés et les nuisances sonores s'additionneront inévitablement.

Les habitants de Saint-Dizier-Leyrenne ont fait des protestations contre l'arrivée des éoliennes. Leur requête est devant la juridiction administrative de Bordeaux.

Il y a une fautive information dans le dossier concernant la co-visibilité entre les deux parcs.

Il y a une juxtaposition avec les éoliennes de Laurière.

Un contributeur indique posséder des gîtes situés à 2 km du projet de Marsac et 4,5 km du projet de Laurière. Il y a un effet de cumul.

Madame Geneviève DE BROS s'exprime au nom du Collectif Citoyen pour la création d'un PNR des Monts d'Ambazac. Elle indique un projet de développement durable alternatif par la création d'un PARC NATUREL REGIONAL dans les Monts d'Ambazac. Le collectif demande un moratoire sur l'implantation massive d'éoliennes au cœur du territoire concerné.

Un projet de 4 éoliennes a été accordé à quelques kilomètres à Laurière. Rajouter 5 éoliennes de même hauteur à Marsac annonce une vraie catastrophe. Dans un rayon de 900 mètres, il y a des centaines d'habitants qui seront soumis à un bruit intense et variable. Les éoliennes doivent être à une distance minimale de 1 000 mètres des habitations.

Monsieur Jean-Christophe BEAULIEU, propriétaire du château de Chambon indique qu'il y aura co-visibilité et inter-visibilité de son château datant du 16^{ème} siècle avec les projets éoliens de Marsac, Folles, Laurière, Bersac-sur-Rivalier. Il craint particulièrement l'encerclement du château alors qu'il a engagé une somme importante pour la sauvegarde du château (600 000 €). Il demande pourquoi une prise de vue a été faite à 150 mètres du château alors que le statut de sensibilité et de visibilité est indiqué comme étant à vérifier page 32. Page 100 néanmoins, sur la base de ce point de vue non significatif et inopportun le verdict est formel : « *absence de visibilité* ». Le fait que de nombreux statuts restent à vérifier et l'incohérence du dossier fait qu'il conteste ce dernier.

✓ **Effets climatiques.**

Le réchauffement climatique est une réalité. L'éolien ne permet pas de lutter contre l'effet de serre. Tous les pays éoliens tels l'Allemagne, le Danemark ont une production d'électricité au coût carbone élevé. L'objectif d'augmentation des énergies renouvelables est indépendant de l'augmentation des gaz à effet de serre. Un rapport parlementaire de 2011 conclut, le bénéfice climatique des éoliennes est pratiquement nul.

L'éolien est inefficace contre le réchauffement climatique. L'Allemagne a couvert son territoire jusqu'à presque saturation d'éoliennes soit 61 GW de puissance installée, l'équivalent en puissance installée du parc électronucléaire français. L'éolien ne couvre que 20% de l'énergie consommée. Le reste soit 80% est fourni par des énergies fossiles, ce qui explique que ce pays très éolien reste un gros pollueur. Le projet éolien de Marsac présente plus d'inconvénients que d'avantages.

Les champs éoliens ne changent rien aux changements climatiques en cours, pire, ils y contribuent. L'éolien est une opportunité cynique pour les politiques de tous bords qui maquillent en intérêt général leurs intérêts mercantiles. Le grand éolien est une escroquerie.

Ce projet n'est pas viable sur le plan énergétique et le meilleur moyen de répondre aux enjeux concernant le réchauffement climatique reste l'économie d'énergie.

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

25/ Pétition d'opposition au projet.

De très nombreuses observations ont été remises individuellement sous la forme d'une pétition. Ces observations ont en général la même forme et le même contenu :

Les rédacteurs déclarent s'opposer à l'implantation d'éoliennes industrielles à Marsac pour les raisons suivantes :

- Je refuse le mitage de la Creuse, département où la nature est restée sauvage et préservée.
- Je souhaite garder à nos paysages vallonnés leur beauté et refuse la dégradation de notre cadre de vie.
- Je refuse les risques sanitaires réels et très largement sous-estimés engendrés par les éoliennes alors que le projet ici considéré est collé au bourg de Marsac et tous ses hameaux.
- Je refuse la pollution auditive (bruit aléatoire) et visuelle (feux rouges clignotants) de jour comme de nuit.
- Je refuse la dévalorisation de nos biens immobiliers.
- Je veux préserver la faune et la flore menacées par ce projet avec de nombreuses espèces protégées dans une zone tout particulièrement propice à la biodiversité (voir le rapport de la MRAe).
- Je dénonce l'altération d'un couloir migratoire majeur (grues cendrées principalement, cigognes, rapaces) passant très exactement à l'endroit prévu du projet actuel, et alors que de nombreuses zones de posés sont à proximité immédiate (zones dégagées : étang de la Brousse, vallons alternant clairières et petits bois tout autour de Marsac).
- Je refuse l'altération d'une économie verte appelée à se développer (écotourisme, immobilier attractif en zone préservée et desservie par la gare ferroviaire de Marsac, camping tout proche du projet, étang accolé au camping, projet économique alternatif du Parc Naturel Régional des Monts d'Ambazac,...).
- Je refuse l'enfouissement à jamais dans les sols et à proximité d'un réseau hydrologique, de milliers de tonnes de béton ferrailé servant aux fondations des éoliennes.
- Je refuse la destruction des haies, des bois, et de tous les obstacles naturels contraires à l'aménagement du chantier de construction ainsi qu'à toutes les altérations de l'environnement liées aux centaines et centaines de rotations de bétonnières et autres engins de chantiers.
- Je refuse un projet éolien dont l'économie générale est douteuse et sur laquelle pèsent des risques soulignés par le rapport de la MRAe au regard des nombreuses limitations potentielles à respecter.
- Je conteste le montant du provisionnement pour le démantèlement des éoliennes.
- Je n'ai pas été correctement et pleinement informé des enjeux liés à l'éolien.
- Je signe de fait la pétition d'opposition à ce projet contraire à l'écologie et l'économie de notre région.

3°/ OBSERVATIONS NEUTRES, HORS SUJET OU EN DOUBLONS.

La commission d'enquête observe que le registre électronique a souvent été utilisé comme « réseau social ».

Par exemple :

Un contributeur anonyme demande que les commissaires enquêteurs certifient ne pas recevoir d'avantages ou de rémunérations des entreprises liées aux nouvelles énergies et s'engagent à refuser toute proposition à l'avenir.

PV des observations - Parc éolien présenté par la SAS Centrale éolienne de Marsac

Madame Cécile B. demande aux habitants de Marsac de venir se promener au pied du mât de mesure, haut de 100 mètres, situé entre Sous-Fransour et le Galateau.

Un contributeur anonyme répond à un autre contributeur anonyme en prétextant qu'il n'a pas le courage de se nommer parce qu'il est peut-être juge et parti.

Un contributeur anonyme propose à un autre contributeur une liste d'ouvrages à lire.

Monsieur Jean-Baptiste CHABBERT demande au Maire de revenir à la raison et lui demande comment il pourra se représenter à des élections municipales en assumant le déclin de sa commune à la suite de la désaffection du tourisme vert.

4°/ OBSERVATIONS ET QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE.

- Madame DE BASQUIAT, maire de Marsac en place à l'origine du projet, indique ne pas avoir signé d'accord de voirie, le maire actuel n'en a pas signé non plus. Comment envisagez-vous le transport des éoliennes sur les voies communales en l'absence d'accord ? Veuillez préciser le plan d'acheminement des éoliennes.

- Suite à une observation, il apparaît que le poste de livraison situé à proximité de E1 doit être érigé sur une ancienne décharge d'ordures ménagères. La commission d'enquête s'est déplacée sur les lieux en présence du maire qui a confirmé ces dires. La présence de cette décharge n'apparaît pas dans le dossier d'étude. Comment envisagez-vous la construction du poste de livraison dans ces conditions ?

- L'installation de l'éolienne E1 détruira une partie d'une zone humide. La compensation proposée n'est pas jugée satisfaisante par les services de l'Etat compétents. Il a été évoqué lors de l'enquête que la compensation initiale aurait été envisagée autour de l'étang de la Brousse. Ces informations sont-elles avérées ? Si oui, pour quelle raison cette solution a-t-elle été abandonnée ? Quelle proposition alternative pouvez-vous faire ?

- L'énergie éolienne est intermittente et doit être couplée à des sources de production complémentaires. Pourriez-vous nous indiquer celles qui sont actuellement utilisées et éventuellement celles qui sont en devenir ?

- L'éolienne E5 se situe à moins de 200 m des lisières de bois et peut ainsi impacter les chiroptères. Quelles solutions pourriez-vous envisager pour réduire ces risques ?

- Concernant l'étude acoustique, une seule campagne de mesures a été réalisée. Pourquoi une autre campagne n'a pas été réalisée à une autre période de l'année, en particulier en période hivernale (sans végétation) ? Pourquoi une vitesse de vent standardisée a été préférée plutôt que des analyses avec des vitesses de vent et des orientations différentes susceptibles de modifier la propagation des sons ?

- Selon Santé Publique Canada, la topographie est un élément important dans la mesure de la propagation des sons. Pourquoi n'a-t-elle pas été prise en compte dans l'étude ?

- Dans le dossier, le logiciel CADna est utilisé pour la modélisation des sons. Selon les recherches de la commission d'enquête, il s'avère que ce logiciel est un logiciel performant utilisé actuellement. Cependant, il ne nous paraît pas prendre en compte les

directions des vents qui pourraient avoir une importance pour la propagation des sons en direction des habitations. Cette modélisation aurait-elle pu être ajoutée ?

- Le choix d'implantation du parc éolien s'appuie sur le Schéma Régional Eolien (SRE). Celui-ci ayant été abrogé par l'autorité judiciaire administrative, il ne peut plus servir de base réglementaire pour justifier de l'implantation de ce parc. L'implantation dépend donc en particulier de la capacité du site à proposer une rentabilité satisfaisante. Pourriez-vous nous fournir les courbes de production des éoliennes des types proposés ainsi que les éléments correspondant aux mesures de vent réalisées sur le site ?

- Lors de la réalisation des fondations, l'excavation de terre va être importante. Le dossier d'étude prévoit l'enlèvement de cette terre du site par transport. Lors du démantèlement, après la destruction du socle en béton, il est prévu de ramener des terres de nature équivalente pour combler les excavations. Peut-on avoir une idée du nombre de camions nécessaires pour effectuer ces transports ? Ces transports ne sont-ils pas de nature à générer une émission de carbone inutile ? Y a-t-il d'autres solutions plus économes sur le plan environnemental ?

- Le dossier de présentation analyse très succinctement l'impact sur le tourisme. Pourrait-on avoir des éléments complémentaires ?

- Le projet de parc éolien se trouve dans un couloir de migration d'espèces rares et/ou protégées. Les mesures de prévention consistent en arrêt et/ou bridage des éoliennes en période de passage d'oiseaux. Comment ces périodes seront-elles déterminées ? Quelles seront les procédures effectives mises en œuvre pour décider de la pertinence du bridage ? Un équipement spécifique anti-collision peut-il être envisagé ?

- Concernant l'éolienne E1 implantée en zone humide et à proximité du ruisseau, le dossier ne donne aucune précision sur les caractéristiques particulières du sol. Quelles sont les contraintes techniques particulières pour l'implantation des socles et comment allez-vous les résoudre ?

- Certains parc éoliens arrivant en fin d'exploitation, y compris à l'étranger, pourriez-vous nous fournir une estimation du coût réel d'un démantèlement ?

Fait à Marsac, le 01 juin 2021,

Michel TRUFFY,
Président de la
Commission d'enquête

Jean-Louis PAUL
Membre de la
Commission d'enquête

Odile LABAS-BERTHOLET
Membre de la
Commission d'enquête

